

**Document of
The World Bank**

FOR OFFICIAL USE ONLY

Report No: 20378

IMPLEMENTATION COMPLETION REPORT
(28622)

ON A

GRANT

IN THE AMOUNT OF SDR 6.9 MILLION

TO THE

REPUBLIC OF CONGO

FOR A

WILDLANDS PROTECTION AND MANAGEMENT PROJECT

05/17/2000

This document has a restricted distribution and may be used by recipients only in the performance of their official duties. Its contents may not otherwise be disclosed without World Bank authorization.

CURRENCY EQUIVALENTS

(Exchange Rate Effective 1 US\$= 270 CFAF until January 11, 1994, and CFAF 540 Thereafter)

Currency Unit = CFA Franc
540 CFAF = US\$ 1
US\$ 1 = CFAF 599 (Jan - Apr 1999)

WEIGHTS AND MEASURES

Metric System

FISCAL YEAR

January 1 December 31

ABBREVIATIONS AND ACRONYMS

CERSEC	Centre de Recherches Géographiques et de production cartographique (Geographic Research and mapping center)
CERVE	Centre d'études sur les ressources végétales (Center for research on plant resources)
CGP	Cellule de Gestion du Projet (Project Management Unit)
CITES	Convention on Trade of Endangered Species
CTP	Comité Technique de Pilotage (Project's Steering Committee)
DFF	Direction de la Faune et de la Flore (Ministère des eaux et Forêts) Wildlife and Flora Directorate (Minsistry of Forestry)
FED	Fonds Européen de Développement (European Development Fund)
GEF	Global Environment Facility
GTZ	Agence Allemande pour la Coopération Internationale (German Cooperation Agency)
HELP	Habitat Ecologique et Liberté des Primates (ONG locale) (Ecological Habitat for Primates)
HPLF	Howlett-Port Lympne Foundation (ONG Internationale)
MAB	Man and Biosphere (programme UNESCO)
MAEF	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts (Ministry of Agriculture, Livestock and Forestry)
ORSTOM	Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération (French Institute for Scientific Research for Development in Cooperation)
PAFT	Programme d'Action Forestier Tropical (Tropical Forestry Action Program)
PNAE	Plan National d'Action Environnementale (National Environmental Action Plan)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement (United Nation's Development Program)
PPG	Projet Protection des Gorilles (Gorilla Protection Project)
PROGECAP	Projet de Gestion et de Conservation des Aires Protégées (Protected Areas Conservation and Management Project)
RAMSAR	Convention Internationale pour la Protection des terres humides (International Convention on Wetlands Protection)
SIG	Système d'Information Géographique (Geographical Information System)
TFFAP	Tropical Forestry Action Plan
UFA	Unité Forestière d'Aménagement (Forestry Management Unit)
UFE	Unité Forestière d'Exploitation (Forestry Development Unit)
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (International Union for the Conservation of Nature)
WCS	World Conservation Society (anciennement New York Zoological Society)
WWF	World Wildlife Fund

Vice President:	Jean-Louis Sarbib
Country Manager/Director:	Serge Michailof
Sector Manager/Director:	Joseph Baah-Dwomoh
Task Team Leader/Task Manager:	Noël Chabeuf

CONTENTS

	Page No.
1. Project Data	1
2. Principal Performance Ratings	1
3. Assessment of Development Objective and Design, and of Quality at Entry	1
4. Achievement of Objective and Outputs	4
5. Major Factors Affecting Implementation and Outcome	6
6. Sustainability	8
7. Bank and Borrower Performance	8
8. Lessons Learned	10
9. Partner Comments	11
10. Additional Information	12
Annex 1. Key Performance Indicators/Log Frame Matrix	15
Annex 2. Project Costs and Financing	16
Annex 3. Economic Costs and Benefits	19
Annex 4. Bank Inputs	20
Annex 5. Ratings for Achievement of Objectives/Outputs of Components	21
Annex 6. Ratings of Bank and Borrower Performance	22
Annex 7. List of Supporting Documents	23
Annex 8. Borrower's Contribution	24

This document has a restricted distribution and may be used by recipients only in the performance of their official duties. Its contents may not otherwise be disclosed without World Bank authorization.

<i>Project ID:</i> P000535	<i>Project Name:</i> WILDLANDS PROTECTION
<i>Team Leader:</i> Noel Rene Chabeuf	<i>TL Unit:</i> AFTR2
<i>ICR Type:</i> Core ICR	<i>Report Date:</i> May 17, 2000

1. Project Data

Name: WILDLANDS PROTECTION *L/C/TF Number:* 28622
Country/Department: CONGO, REPUBLIC OF *Region:* Africa Regional Office
Sector/subsector: AY - Other Agriculture

KEY DATES

	<i>Original</i>	<i>Revised/Actual</i>
<i>PCD:</i>	<i>Effective:</i> 03/06/93	10/13/93
<i>Appraisal:</i> 03/16/92	<i>MTR:</i> 06/30/95	11/25/96
<i>Approval:</i> 03/03/93	<i>Closing:</i> 12/31/97	06/30/99

Borrower/Implementing Agency: GOVERNMENT/MINISTRY OF PLANNING
Other Partners:

STAFF	Current	At Appraisal
<i>Vice President:</i>	Callisto E. Madavo	Edward V. Jaycox
<i>Country Manager:</i>	Serge Michailof	Michael J. Gillette
<i>Sector Manager:</i>	Joseph Baah-Dwomoh	Theodore Nkodo
<i>Team Leader at ICR:</i>	Noël Chabeuf	Jean-Claude Balcet
<i>ICR Primary Author:</i>	Karen Richardson; Noël Chabeuf	

2. Principal Performance Ratings

(HS=Highly Satisfactory, S=Satisfactory, U=Unsatisfactory, HL=Highly Likely, L=Likely, UN=Unlikely, HUN=Highly Unlikely, HU=Highly Unsatisfactory, H=High, SU=Substantial, M=Modest, N=Negligible)

Outcome: S
Sustainability: UN
Institutional Development Impact: M
Bank Performance: S
Borrower Performance: S

Quality at Entry: S *QAG (if available)* ICR
Project at Risk at Any Time: Yes S

3. Assessment of Development Objective and Design, and of Quality at Entry

3.1 Original Objective:

The objectives of the project were to provide support to protect the ecosystems of Congo; undertake biodiversity conservation management activities; and promote alternative economic activities for local populations surrounding the protected areas.

3.2 Revised Objective:

The original objectives were not modified and were found to be still valid at the Mid-term Review in December 1996.

3.3 Original Components:

The project consisted of five parts, each with several components.

Part A. Establishment and equipping of the Project Management Unit, the Technical Steering Committee and the Peer Review Committee. This part consisted of:

- Formulation of a comprehensive regulatory and institutional framework.
- Surveys of local populations.
- Monitoring and evaluation of activities.
- Training of staff and execution of educational campaigns.
- Study to establish a Trust Fund.
- Participation in sub-regional programs focusing on the preservation of ecosystems.

Part B: Strengthening of the National Herbarium. This part consisted of:

- Improving the capacity of the technical staff of the herbarium.
- Upgrading the existing national botanical database.
- Formulation and execution of twinning arrangements with overseas herbaria.

Part C: Strengthening of the cartographic database and geographic information system. This part consisted of:

- Establishment and development of a database for protected areas.
- Establishment of a unit for interpretation of aerial photographs and satellite images.
- Strengthening mapping activities.
- Formulation and implementation of twinning arrangements with interested overseas counterpart institutes.

Part D: Protection and Management of Gazetted Protected Areas. This part consisted of:

- Inventories of species and the ecosystems.
- Development and execution of management plans.
- Formulation and carrying out of scientific research programs.
- Training of staff in protected area management.
- Formulation and implementation of pilot activities aimed at alleviating pressure on fauna and flora.

Part E: Support to Priority Protected Areas. This part consisted of:

- Support to the Nouabale-Ndoki site including support for basic infrastructure; training of staff; and studies on the flora, fauna, and needs of the surrounding local population.
- Support to the Conkouati Reserve including support for biological inventories and studies; defining core and buffer zones; strengthening the capability of DFF to re-introduce chimpanzees seized from poachers; a formulating and implementing detailed management plan; and surveys on the socio-economic dynamics of populations surrounding the Reserve.
- Support to the MAB-Reserve of Dimonika including support for the establishment of a protection system; buffer zone delineation; and incorporation of local communities in the formulation of a new policy for the Reserve.
- Support to the Lefini Reserve including support for formulating and implementing a detailed reserve management plan; reinforcing reserve protection operations; supporting current efforts to reintroduce gorillas reclaimed from poachers; and formulating and implementing a public awareness program.
- Support of the Lake Tele/Likoula-aux-Herbes site including support for collection of baseline data necessary to gazette the site; formulation of a preliminary management plan for the site; development of alternative activities for surrounding communities; formulation and implementation of an

educational and awareness; and mobilization of additional funding.

3.4 Revised Components:

The components were reviewed at the Mid-Term Review (MTR). Most of the components were still considered to be relevant. Two components were dropped and two components were modified. The implementation of several of the components was delayed or hampered by the three civil wars that occurred during the project and the suspension of disbursements on the grounds of financial mismanagement by the Government. Modifications to components included:

(a) Establishment of a Trust Fund. The scope of the component, a study to establish a trust fund aimed at mobilizing additional funds, was greatly reduced in scope. A consultant carried out a preliminary study that the Bank deemed unacceptable. Due to political instability, lack of donor interest and management problems within the project, the establishment of the trust fund was dropped.

(b) Support to Dimonika: Support to the Reserve of Dimonika was withdrawn in 1998 after serious delays in the execution of any activities in the reserve due to: (i) the lengthy search for an executing agency (an international NGO signed a contract for the site in August 1995); (ii) a breach of covenant 3.01(a) granting a prospecting permit with a gold mining company within the reserve limits; and (iii) conflicts with the scientific researchers still occupying the main buildings on the site previously managed by the UNDP-funded "Project Mayombe". Initial efforts to provide support to the site in 1996 through the nominated executing agent, Micro Corps Development (MDC), resulted in the looting of a vehicle and the majority of equipment during the civil unrest of 1997.

(c) Support to Lefini: Support to the Lefini reserve was modified. The reserve was divided into two parts, Lefini-South and Lefini-North. A section of the southern part was designated a sanctuary, Lesio-Louna for orphaned gorillas. Howletts and Port Lymph Foundation (HPLF) expanded its original mandate with the project to provide some of the protection and management activities associated with this part of the Lefini reserve. Implementation of activities in the northern part of the reserve was severely delayed and the activities were greatly reduced in scope due to the lack of a partner executing agency to work with the Direction of Flora and Fauna (DFF) and political unrest. By project end, a draft agreement between WCS and the Government to carry out some activities was still under consideration. From 1997 to project closure, WCS and DFF completed several baseline socio-economic and biological inventories in Lefini-North.

(d) Support to Other Sites: The component to carry out supplementary studies and inventories of sites outside the priority five sites retained by the project was cancelled due to limited resources, personnel and project disruptions.

(e) Institutional Arrangement: The management structure of the project was modified in December 1994 to include an Interministerial Monitoring Committee (IMC) consisting of the three ministers responsible for planning and finance, forest economy, protected areas, and representative from the Prime Minister's and President's offices. The IMC was officially created by decree in March 1998. After the MTR, the establishment of a permanent structure was replaced by a restructured Project Management Unit (PMU) consisting of a national coordinator, an accountant, support staff and representatives of each of the executing agencies (WCS, IUCN, HPLF, CERVE, CERGEC, DFF).

(f) Re-allocation of funds: Based on the finding of the MTR, funds were re-allocated based on the further needs of certain components and the withdrawal of other components.

(g) Project Closure: Date of project closure was extended until June 30, 1999.

3.5 Quality at Entry:

The performance rating for quality at entry was Satisfactory (S). At entry, the main risks associated with project implementation, the relative political instability of the country and the potential conflict with other land uses, were identified to be largely outside of the project's control. The project design was based on: (a) an emerging government commitment to environmental issues, as demonstrated by the Law of Environment

(1991), a new Ministry of Environment and a National Environmental Action Plan (NEAP); (b) two complementary projects being developed by the Bank: a rural development project and a natural resource project; (c) baseline scientific surveys for the five priority project sites; and (d) participation of field-based international NGOs with long-standing reputations for conservation efforts in the region (WCS) and international conservation policy (IUCN). The project underestimated the potential for national instability, as three civil wars erupted during the project. The project also overestimated the local capacity to manage a large-scale conservation project. The project was officially placed under the Ministry in Charge of Economy, Finance and Planning. This was due to in part to: (a) the sentiments towards the project from the then Minister of Forest Exploitation that the project would reduce forestry revenue by restricting access to areas; (b) the lack of authority within the Ministry of Forest Exploitation over protected areas. Protected areas were officially under the jurisdiction of the Minister of Environment, Tourism and Leisure, however, flora and fauna were the jurisdiction of the DFF under the MFE; and (c) the Bank's view that in light of its new Forestry Policy (OP 4.37), a biodiversity conservation project should not be managed by a Ministry of Forest Exploitation.

4. Achievement of Objective and Outputs

4.1 Outcome/achievement of objective:

Achievement of Objectives is rated marginally Satisfactory (S). The project was successful in protecting several of Congo's important ecosystems by establishing a national park, Nouabale-Ndoki, in primary closed forest; a community reserve at Lake Tele; an inundated forest; a sanctuary at Lefini-South (Lesio-Louna) in savannah and gallery forest; and reinforcing the Conkouati Reserve in mixed gallery forest. However, the achievement of objectives is considered marginal due to the impact of civil war and unrest (1993, 1997, 1998), the high turn over of senior Government officials that delayed many activities, and the numerous misunderstandings between Government and the Trustee (GEF) regarding project objectives and implementation. Although the project pre-dates the introduction of the logical framework approach, such a framework was created on the basis of the Staff Appraisal Report. Annex 1 to this Report includes the logical framework and key performance indicators for the project.

The project was instrumental in: (a) carrying out extensive scientific and socio-economic studies; (b) drafting management plans for Nouabale-Ndoki, Conkouati, and Lake Tele; (c) training personnel, including surveillance and anti-poaching eco-guards; and (d) fostering local community participation and the development of alternative economic activities, especially in the areas surrounding Conkouati.

4.2 Outputs by components:

The project's different components yielded the following outputs:

Establishment of the Project Management Unit (PMU), the Technical Steering Committee (TSC) and the Peer Review Committee (PRC). The project's PMU and TSC, and Local Site Committees (LSC), with the addition of an Interministerial Monitoring Committee (IMC) after the fifth supervision, partially realized its objective of providing an institutional framework for managing a national system of protected areas. Although a permanent and autonomous administrative unit was supposed to be established after the MTR, this was never accomplished due to problems with the technical assistance to the PMU, civil unrest, and numerous misunderstandings between Government and the Trustee regarding implementation. The four-tiered institutional arrangement described above and formally established after the Mid-Term-Review, was marginally satisfactory in involving the three ministries involved in the project and other stakeholders implicated in the establishment and management of protected areas. It made representatives of the NGOs in charge of protected areas full members of the Project Management Committee as partners of the Government, a significant improvement over the situation prior to the MTR. This resulted in increased

transparency of management, and mutual trust among partners. It was fully operational during the whole of 1998. The independent Peer Review Committee (PCR) only met once in December 1998 due to the political instability, which was only half of the target of two evaluations programmed over the five years.

Strengthening of the National Herbarium. The efforts to strengthen the National Herbarium were particularly successful. Despite significant loss of equipment and destruction of infrastructure, the project salvaged the collections, refurbished new facilities, and replaced missing specimens through field excursions. Support under the project enabled a twinning arrangement with Missouri Botanical Gardens (MBG) and this allowed for the identification of several new species of plants, an upgrade of the specimen database and training of personnel.

Strengthening of the cartographic database and geographic information system (GIS). This component aimed at establishing a map database for protected areas in Congo and producing digital maps of the sites. Digital maps were produced for 3 of the 5 sites in collaboration with the NGOs working in each site. The target of training two staff in sophisticated GIS techniques and photo and satellite imagery interpretation was accomplished. Results from this component were only marginally satisfactory as CERGEC experienced many delays in the production of maps and digitizing of information due to the looting of equipment and damage to infrastructure during and after civil strife.

Protection and Management of Gazetted Protected Areas. The targets for this component were met in a marginally satisfactory manner. Nouabale-Ndoki was gazetted as a national park on December 31, 1993. Lesio-Louna Sanctuary (Lefini-South) was gazetted a sanctuary on March 20, 1996. The Community Reserve at Lake Tele/Likoula-aux-Herbes was gazetted on February 17, 1999, and was declared a RAMSAR site of international importance on October 18, 1998. The management plan for the core area Nouabale-Ndoki was adopted in 1995 and management plans for Conkouati and Lake Tele were drafted and presented to Government before the closure of the project. The partnership with a logging concessionaire over the buffer zone management plan for Nouabale-Ndoki was an innovative feature not originally planned for, but one that sets a standard for other forested protected areas worldwide. However, overall, this component was only marginally satisfactory, as the management plans for the Conkouati and Lake Tele were not adopted before the project closure, which leaves them at risk of never being implemented. The Government also breached a legal covenant by issuing a gold mining exploration permit in Dimonika and a logging concession in Conkouati and no agreements for the long-term financing of the sites were produced before project closure.

The success of the Government of Congo in becoming a member of the RAMSAR convention for the protection of wetlands and a signatory to the Convention on Biological Diversity and the Convention on Climate Change helped strengthen the Government's international reputation on biodiversity conservation.

Support to Priority Protected Areas. Support to the priority protected areas was satisfactory. The project supported the installation of necessary infrastructure, the execution of baseline and extensive biological and socio-economic studies, and the participation of local communities in protected area management, including the identification and development of alternative economic activities in the areas surrounding the project sites. The successful re-introduction to the wild of orphaned chimpanzees in Conkouati and orphaned gorillas in Lefini-South (Lesio-Louna) is seen as a world premiere. The proposed co-management board with local communities (COGEREN) in Conkouati accomplishes one of the goals of the component to integrate local communities. The successes of this component can be attributed to the dedication and commitment of the NGOs working in the sites. No expatriates or nationals left the country or abandoned the project throughout the many civil upheavals witnessed by the project and this allowed for programs to continue despite the loss of equipment, destruction infrastructure and displacement of personnel (for Dimonika).

4.3 Net Present Value/Economic rate of return:

Not applicable

4.4 Financial rate of return:

Not applicable

4.5 Institutional development impact:

The institutional development impact is rated Modest (M). The four-tiered institutional arrangement agreed upon after the MTR operated successfully. The arrangement engaged the three ministers involved in the project through the Interministerial Monitoring Committee (IMC), allowed for wide stakeholder participation through the Technical Steering Committee (TSC), delegated the daily project implementation to the Project Management Unit (PMU), and allowed Local Site Committees (LSC) to be involved in the site-specific decisions. In addition, the independent Peer Review Committee (PRC), which only met once during the project, provided an independent assessment of the project's progress. The TSC met 8 times over the course of the project. After the MTR, the TSC acted effectively, monitoring and supervising the executing agencies' programs and budgets. The PMU was greatly modified after the MTR. The modified PMU included a national coordinator, an accountant from a private accounting firm, support staff and representatives from each of the executing agencies (WCS, IUCN, HPLF, CERVE, CERGEC). The PMU met monthly and minutes of each meeting were sent to the Bank. The LSCs met regularly. The LSC for Conkouati sought official status as the managing committee for the reserve (COGEREN). Lefini did not have a formal local community committee, however HPLF held many consultations with the surrounding villages. The institutional structure put in place after the MTR was in line with the NEAP and other studies on protected area institutions in Congo. Moreover, the Government could easily sustain it after the closing of the project and the structure was cross-sectorial and very participatory in nature.

5. Major Factors Affecting Implementation and Outcome

5.1 Factors outside the control of government or implementing agency:

The project was prepared under favorable conditions. The Government was in the process of establishing a democratic process in the country, had completed a National Environmental Action Plan (NEAP) and a Tropical Forestry Action Plan (TFAP), and had been identified as a good candidate for GEF funding. USAID had agreed to provide start-up funding to Nouabale-Ndoki, GTZ expressed its interest in funding activities in the buffer zone of Nouabale-Ndoki, and both WCS and IUCN were already conducting surveys and studies in the country.

Three civil wars occurred during project execution, in May 1993, June 1997 and December 1998. Each of these upheavals caused serious delays to the project. They resulted in the loss of basic infrastructure in many cases (CERVE, CERGEC and the PMU). The 1993 hostilities caused delay of the project start-up and were not as serious as the 1997 war. The 1997 war seriously impacted the project and caused serious disruptions, as most of the project vehicles were stolen; project infrastructure was destroyed; project equipment, especially that of the PMU and CERGEC was stolen or damaged; the PMU and most of the executing agencies headquarters had to be re-located to Pointe Noire temporarily; and expatriate personnel were evacuated. The project did not suffer any direct fatalities linked to the wars, however the disruptions caused many displacements and difficulties for project staff.

5.2 Factors generally subject to government control:

The Government established the PMU and TSC in a timely manner, prior to project effectiveness. After that, the Government moved slowly on approving other project components and requirements. This was in part due to an excessive turnover of Government officials during the first few years of project implementations. By MTR, the project benefited from a more stable government, however the hostilities of 1997 and 1998 disrupted the Government again. Although the project preparation identified the Government's ability to cover recurrent costs to be weak in the short-to-medium term, the Government did agree to make a nominal contribution to recurrent costs. The Government was unable to make these payments in a timely manner. In addition, over \$150,000 was used for ineligible expenses. These financial problems resulted in the suspension of disbursements in early 1997. Upon repayment of the funds in March 1997 by the Government, the Bank recommenced payments, however the disruption in funds caused some hardship for the executing agents. The Government breached one of the Grant's legal covenants (3.01a) by issuing a gold exploration permit in Dimonika and a logging permit in Conkouati. These caused the withdrawal of the project from Dimonika and serious problems in Conkouati.

5.3 Factors generally subject to implementing agency control:

The main factors affecting project implementation and outcome which were subject to implementing agency control can be divided into those factors related to the Planning Ministry and those factors related to the PMU and the consulting firm (TA) hired to assist the PMU. The Planning Ministry ignored the project until the MTR when serious action needed to be taken. After the MTR and the suspension of disbursements by the Bank, the Planning Ministry took more interest in the project. By the MTR the implementing agent had failed to carry-out the necessary analysis on the permanent institutional arrangement and had forgone a trust fund due to inadequate studies and lack of interest. These had serious repercussions for the project. The PMU and TA failed to establish a coherent management unit until after the MTR. They also mismanaged the project's finances and caused many delays in disbursing funds to the executing agents. The TA was deemed incompetent and their contract was cancelled after the MTR. The PMU did not carry-out all the necessary studies and analyses agreed to in the grant agreement, and most of the components under the PMU were greatly reduced in scope or cancelled.

5.4 Costs and financing:

The amount of the grant disbursed was slightly below the appraisal estimate (91.5 %), however several components were dropped or reduced in scope. The detailed costs and financing tables in the project are presented in Annex 2. These costs and financing reflect only the GEF financing and do not include the final costs and financing of the partner agencies: USAID, GTZ and HPLF. These figures were not available due to loss of records during the various upheavals. Financing for some of the sites was increased when it became apparent that the civil wars were delaying and hampering activities programmed at the national level and at several sites. Disbursement of funds to the sites was difficult during periods of war and was only accomplished by the Bank allowing direct payments to the NGOs through their respective headquarters. This flexibility in disbursements procedures allowed for the continuation of activities through

all three civil upheavals.

6. Sustainability

6.1 Rationale for sustainability rating:

Sustainability is rated as Unlikely. The institutional arrangement put in place after the MTR is sustainable if a few simple modifications are made. The greater uncertainty is the financial sustainability of the sites after the cancellation of the trust fund component. WCS has secured some long-term funding for Nouabale-Ndoki and is trying to establish a trust fund for it. Several oil companies and a logging company near Conkouati have provided some support for Conkouati. IUCN has been slow at identifying other sponsors for Conkouati. For Lake Tele, IUCN has yet to identified a sponsor for the continuation of activities. Discussions with the Dutch Government were underway prior to the unrests of 1998. However, HPLF's activities are privately financed by a British foundation and will continue into the foreseeable future. As identified in the Staff Appraisal Report, the Government is not in a position to finance the recurrent costs of the project in the short-to-medium term. This means that international donors will have to be found in the near future and this may be difficult in light of the socio-political situation in Congo.

6.2 Transition arrangement to regular operations:

Considering that the project closed without a final supervision mission by the Bank due to security problems, no specific transition arrangements were agreed. The Government developed a transition plan that could be implemented with minimal financing. Essentially, transition rests on the Government's ability to maintain the PMU, TSC and IMC and the continued cooperation and financial assistance of the executing agents, in particular WCS.

7. Bank and Borrower Performance

Bank

7.1 Lending:

The performance of the Bank is rated Satisfactory. Project preparation was based on the initial groundwork of WCS in Nouabale-Ndoki, IUCN in Conkouati and 20 months of project preparation. The Bank built upon its experience in Congo of executing the NEAP and its participation in the TFAP. Project effectiveness was delayed due to hostilities in mid-1993.

7.2 Supervision:

The performance of the Bank is rated Satisfactory. In total, eleven supervision missions took place and a twelfth and final mission was planned before the hostilities broke out in December 1998 and never took place. The Mid-term Review was carried out in November 1996. It was delayed by almost a year due to the socio-political events of 1993/1994. The fourth supervision mission of November 21, 1994 put in place an Emergency Action Plan (EAP) of agreed priority actions that had to be addressed to in order to achieve tangible results by the MTR. The seventh supervision mission coincided with the MTR. It recommended the cancellation of the technical assistance to the PMU and the re-structuring of the PMU to include representatives of the executing agencies. The mission also confronted the Government over the issuing of a gold exploration permit in Dimonika and the on-going problem with the logging concession in Conkouati. Shortly after the MTR, the Bank suspended disbursements when the Government failed to pay its counterpart funding and funds owed to the Bank due to ineligible expenses. Supervision of the project continued during all of the hostilities and the project was kept running primarily by maintaining contact with the NGOs through the internet and key personnel at the different NGO headquarters.

7.3 Overall Bank performance:

The overall Bank performance was Satisfactory. The Bank was very proactive in the project's inception and paid close attention to the execution of the project due to its complex nature. During periods of suspension of disbursements to the government and civil unrest, the Bank explored every possibility and solution to continue the flow of funds to the remote sites so as not to disrupt project activities. This included maintaining contact with the NGOs, making arrangements with different banks and re-directing funds to the executing agencies based overseas who could transfer funds to the sites more effectively.

Borrower

7.4 Preparation:

At preparation, the recipient's performance was Satisfactory. Congo was immersed in a new democratic process and was keen to participate in the newly created Global Environment Facility. Environmental issues were being examined in the TFAP and NEAP and the Government was interested in forming partnerships with international NGOs such as WCS. After appraisal, Congo gained non-accrual status with the Bank. Since the GEF project was the only new Bank project being developed, the Government was anxious to prove to the Bank that it could manage the project and actively participate in the preparation of the project. However, Congo did not have a prior history of conservation projects and the local NGO movement was incipient, thus the Government was not able to draw on past experiences and relied heavily on the preparation team.

7.5 Government implementation performance:

The Government's implementation performance is rated marginally Satisfactory (S). The project started just after major civil unrest and in an atmosphere that was somewhat hostile and unstable. The frequent change of ministers in the first few years did not help the Government's performance. Disbursements were suspended in January 1997 due to financial mismanagement and failure to pay counterpart funding. Counterpart funding was difficult to obtain and was always late. Despite these setbacks, the Government succeeded in gazetting three sites and was receptive to conservation initiatives in general. After the MTR, the Government made a concerted effort to restore the project and meet the project's objectives. The creation of the IMC and the re-definition of the TSC and PMU allowed for renewed dialogue between the project's various ministries and partners. From the MTR until the last supervision mission, the Government's participation and progress was very satisfactory and the project was enjoying strong government commitment and involvement. The Government had paid all outstanding payments to the Bank and had made its counterpart contribution. Both the IMC and TSC met regularly and the PMU functioned well with its new structure and role. The Government had begun to understand the importance of protected areas and the international attention it could receive if they were well managed.

7.6 Implementing Agency:

The implementing agency's performance is rated marginally Satisfactory (S). The Director General of Planning was designated the official project person at the Ministry of Finances, Economy and Plan (MFEP). After the MTR, the same person went on to be the National Coordinator of the PMU and hence was in charge of project execution. His performance was mixed in both positions, as he had no prior experience in conservation or managing a project. He did help to improve the management of the project and the involvement of both the ministers involved and the executing agents. The role of the MWF was strengthened after the MTR and this also helped improve the project implementation. As mentioned previously, technical assistance to the PMU was cancelled after the MTR.

7.7 Overall Borrower performance:

Overall performance is rated as marginally Satisfactory (S). Despite the civil strife, the Government succeeded in gazetting three sites and pursued many project and conservation initiatives. Although the Government mismanaged several aspects of the project, after a steep learning curve, its performance

improved dramatically.

8. Lessons Learned

Cross-Sectorial Project: The cross-sectorial nature of the project initially resulted in little ownership, as the ministries involved had never worked together on a project and were unsure of each other's role. This was exacerbated by the large role of international NGOs in the project. By project end, both of these factors were seen as strengths and the success of the project can be attributed to both Government partnerships (e.g. IMC) and the strong and independent role of the NGOs. Lessons learned include the benefit of including NGOs directly in project management (i.e. as members of the PMU) so that when government upheaval occurred, continuity was maintained. NGOs also provided cross-fertilization of ideas and solutions to problems never encountered by the Government. And, the cross-sectorial nature and NGO involvement attracted a lot of international media, which greatly assisted with national ownership and international recognition.

NGO-involvement: The Project was the first GEF project to extensively involve conservation NGOs in the identification, preparation, appraisal and execution of the project. The involvement of the international NGOs from project inception helped mitigate some of the risks associated with short-term involvement, as their commitment to biodiversity conservation in Congo after the life of the project is critical to the sustainability of activities initiated by the project. Although the involvement of NGOs reduced the risk of project components failing due to the lack of Government expertise, the quality of NGOs varied. The field-based NGOs, with extensive experience in managing protected areas in nearby African countries, provided the most consistent and high quality intervention. Other NGOs with less field experience were idealistic and too ambitious. For all project sites, the presence of an NGO did influence the success of the project in a positive way.

Innovative Partnerships: The project established several innovative partnerships. These included: (a) partnerships between national and international institutions (e.g. herbarium and Missouri Botanical Gardens); (b) co-management partnerships, such as the reserve management structure for Conkouati involving local populations; and (c) industry and NGO partnerships, such as those established in Nouabale-Ndoki for the buffer zone management with a forest concessionaire, and in Conkouati with forest and oil companies. All of these were strategically designed to reduce the risks of conserving biodiversity in isolation of some of the perceived threats. These partnerships also helped diversify the stakeholder basis for conservation in Congo.

Institutional Arrangements: The institutional arrangement was designed to help mitigate the institutional risks associated with the project. The arrangement shows that good management of complex conservation projects can be achieved by having: (a) an interministerial oversight and monitoring committee ensuring Government ownership; (b) a cross-sectorial Technical Steering Committee with representatives from the various stakeholder groups including Government and NGOs; and (c) an independent Peer Review Committee. These three committees fostered national ownership of the project.

Finally, the project and one of the NGOs working within the project, WCS, offer some valuable lessons from the operational perspective: (a) flexible methods of disbursement, including direct payment to executing agents outside of the Government, is essential for the continuation of activities in times of strife; (b) the involvement of NGO partners in the design and preparation of the project is essential if they are to be part of its execution; and (c) the recipient must have sufficiently trained personnel and capacity to absorb large conservation projects.

9. Partner Comments

(a) Borrower/implementing agency:

The Recipient provided a report on the Project's Implementation Completion on August 25, 1999 which contains 42 pages.

This report recognizes that the structures established in March 1998, as a follow-up to the recommendations of the Mid Term Review, have been operational thereafter until the project closed, with exception of the new episodes of civil war in the country. These are the Management Committee (replacing the PMU), Steering Committee, Interministerial Monitoring Committee, and the Peer Review Committee. But the lack of financial resources after the project closing has brought activities to a halt.

The Project Management Committee (PMU) consumed US\$ 2.94 million (85% of the expected cost for this component), out of which 85% was spent on a Technical Assistance contract with an international consultant, which is not considered a very successful one by the Recipient. The Steering Committee met 8 times throughout the project, and was attended 5 times by supervision missions by the Trustee. Disagreements occurred between the Steering Committee and the Trustee on several occasions, when activities approved by the SC didn't receive a non-objection from the TTL. The Interministerial Monitoring Committee established after the Mid Term Review, proved an effective way of actively involving Government in the solving of project institutional issues. The Peer Review Committee, which should have been established at project's inception, was established belatedly (mostly because international potential candidates were deterred to apply by the civil unrest in the country) and was eventually able to meet only once, during the last supervision and last Steering Committee meeting. It fulfilled its role by issuing a report on the scientific achievements of the project, which was highly appreciated by the Steering Committee.

(b) Cofinanciers:

There were no co-financiers for this project

(c) Other partners (NGOs/private sector):

Comments from Wildlife Conservation Society: The Congo-GEF project was designed to promote the conservation of important biological areas in Congo, and achieved significant progress toward this purpose. A new national park was created (Nouabale-Ndoki National Park), the Conkouati Reserve was strengthened, and some conservation attention was paid to the Lefini Reserve and the Lac Tele Community Reserve. This is remarkable in light of the fact that the Congo went through three civil wars and sustained insecurity during the life of the project.

In particular, the Wildlife Conservation Society (WCS) can comment best on that area in which it was most directly involved: Nouabale-Ndoki. The GEF program provided much-needed funding, which made the creation of the new national park possible, supported some basic operating costs, and allowed for vital applied research. The research, which was a focus of GEF support (a complement of operating funds were provided by USAID), was essential in the initial design of the park, structuring of park management interventions, and establishment of strategies and policies for outlying buffer zones (including community use zones, forestry concession lands, and safari hunting zones). In addition to funding, the GEF project gave a higher profile to conservation initiatives in the country, especially among government personnel, and thereby significantly contributed to the acceptance of Nouabale-Ndoki's national park creation and maintenance. These factors were important in such decision-making, especially given the predominance and weight that the logging industry displays in Congo. Finally, limited GEF funds were used to initiate a new approach to conservation in the buffer zone forestry concession lands. This innovative program is now proving directly beneficial to wildlife, and is beginning to receive international attention.

These successes are all the more remarkable given the fact that the GEF project was very poorly managed. Firstly, the design of management was ill-conceived. All coordination responsibility was removed from the department of government legally mandated to ensure biological conservation (Direction de la Flore et le Faune), and this was done without real consultation with the department or Ministry. Secondly, a quasi-independent structure was created to manage GEF reserves, creating a conflict between managing agencies. Thirdly, the coordination unit was led by an incompetent consulting group, which also hired Congolese without necessary background in protected area management. Poor administration of funds, inefficient disbursement and use of funds, and bad professional judgments handicapped management of the program. As an implementing NGO, WCS was left in the position of battling constantly for policies and activities which would benefit conservation, and for reimbursement of funds properly expended. We would recommend that future GEF projects be designed to encourage full coordination between government, consulting, and NGO partners, but that disbursement of funds be conducted directly between the implementing agency and the executing agents (i.e. between the World Bank and NGO directly, separately from the World Bank and government department).

For these reasons it is not surprising that success was not forthcoming in other GEF Congo components where a strong, committed NGO presence, with complementary funding, was not present. This was the case in Lefini, where the government of Congo was sole responsible for implementation (until a contract was signed with WCS), and in Dimonika, where international NGO representation was extremely weak. Although progress was made during the life of the project, success is also uncertain for Conkouati and Lac Tele, both areas where the implementing NGO demonstrated no prior commitment to site, and maintained no significant presence once GEF funding had expired.

World Conservation Union (IUCN): Activities for the Conkouati and Lake Tele/Likoula-aux-Herbes components were designed to help contribute to the maintenance of biodiversity at the sites while satisfying the needs of the local populations. After five years of project activities under difficult circumstances, these components were able to draft management plans for both the Conkouati Reserve and the Community reserve of Lake Tele/Likoula-aux-Herbes. For both sites, the draft management plans were not only the result of technical and scientific studies and surveys, but they were also the result of an open dialogue with the identified stakeholders. In the case of both sites, this approach allowed for compromises to be agreed upon for the management of natural resources and the establishment of a co-management board between the executing agents and the local populations. However, these institutional arrangements are still precarious due to the socio-political instability of the country. Without additional funding to carry-on activities, these new institutions are fragile and subject to political and military interference. Regardless of their future in an unstable political situation, the results attained by the projects in these two sites are innovative for Central Africa. They include: co-management agreements with local communities, buffer zones activities, the development of alternative economic activities and a log frame matrix of desired outcomes.

10. Additional Information

1. The Quality Assurance Group (QAG) assessed the project in November 1997 and highlighted the troubled history of the project. The QAG noted the Government's financial mismanagement of the project and the armed conflict during the project hampered the execution of several components. The QAG also stressed the complexity of the project and the limited absorptive capacity of the Government to execute such a project. Finally, the group recognized that the project was the first to extensively involve NGOs in project design and implementation and among the first to commission an independent environmental impact assessment.

2. The establishment of a permanent institutional arrangement was hampered by substandard technical assistance to the PMU, civil unrest that led to frequent changes within the Government, and lack of consensus on the structure of the institution. Two national consultations were held in Dolisie (March 1995) and Brazzaville (May 1995) to address the issue. At the MTR, it was agreed that the IMC, TSC and restructured PMU were adequate institutional arrangements in light of the political situation in Congo.

3. When the project was identified, the Bank was preparing both a rural development project and a natural resource project. These projects were never appraised, as Congo went into non-accrual status with the Bank. These projects would have provided funding for extensive alternative economic activities for populations living near the project sites and would have complemented the limited alternative economic activities funded by the project, which focused on conserving biodiversity. The project did successfully develop several alternative economic activities for the surrounding populations, including small livestock rearing, agricultural collectives, ecotourism, bee keeping and reserve management activities. The project also provided some training on the development of activities. An example was villagers near Conkouati were sent on missions to Zimbabwe (CAMPFIRE Project) and Togo for training on alternative economic activities.

4. In addition to the development of alternative activities, the project provided some support to communities to build schools (schools were built or repaired by the project in Nouabale-Ndoki, Conkouati and Lake Tele), supply dispensaries and pharmacies, and improve living conditions through awareness campaigns on sustainable management of natural resources. These activities were part of the development of alternative activities and support to local communities and were carried out by the implementing NGOs through their agreed upon programs.

5. The extensive looting and damage to infrastructure at both the national herbarium (CERVE) and national cartographic institution (CERGEC) delayed and hampered several project activities. Despite this, the project helped salvage the collections at the herbarium, refurbish new facilities for both CERVE and CERGEC, and replace missing plant specimens by funding field excursions. Several new species were identified during these excursions.

6. The extensive biological inventories and studies carried out in most sites have provided Congo with excellent information on large mammal populations, forest regeneration and natural resource management.

7. Regarding achievements at the Protected Areas sites:

(a) In Nouabale-Ndoki an effective protection and conservation structure was established, nationals were trained for research and conservation, scientific research activities were carried out. 94.75% of the funds allocated to this site was spent. The sister sub-program of PARCS was instrumental in training nationals both for Nouabale-Ndoki and other project sites, but due to the general difficulties and interruptions and suspensions of disbursements, only 41.42% of the amount allocated to this program was disbursed.

(b) In Conkouati 96.8% of the funds allocated to the site was disbursed. A site management center with three houses and a building for offices was built, together with a control station and a guest house in the center of the Reserve at Ngongo. More than 30 studies were completed. An area management plan was developed, a local Committee for the management of Natural Resources was formally established (COGEREN), game wardens were recruited and trained and surveillance patrols organized. Towards the end of the project, the area was regazetted into a National Park with a core protection zone surrounded by

eco-development buffer zones including a coastal area. Assistance was provided to the villages on and around the site (building of one school, rehabilitation of a dispensary, establishment of village pharmacies in two villages, establishment of a small agricultural experiment/demonstration station, agricultural extension), support was provided to the NGO "HELP" for the successful release of two groups of sub adult orphan chimpanzees into a particularly well protected part of the Reserve. This was a world premiere.

(c) In Dimonika, after a small international NGO was eventually and belatedly contracted in 1996 to assist in the development of alternative activities for the local villages, and moved to the site, it was found that the Government had granted a gold mining exploration permit to an international company on the same site. The project activities on this site were frozen until an environmental impact study had been completed, and then cancelled. The NGO was redirected towards another site (Conkouati), but civil war broke out and its activities were interrupted.

(d) In Lefini studies on the rehabilitation of the Reserve were belatedly undertaken after WCS had been contracted to carry them out, but there was not enough time left to implement development. Only 77.94% of the funds allocated to this site were disbursed. Meanwhile, the Gorilla Protection project moved in the southern part of the site and established a base camp from which sub adult orphan gorillas were released in the wild, a world premiere. 95.4 % of the funds allocated to the gorilla project were disbursed.

(e) CERGEC was fully equipped, received Technical Assistance and training for the upstart of its mapping unit, and started producing maps of the sites, but during the civil war all equipments were looted and lost. 94% of the funds allocated had been disbursed. In spite of the possibility to reallocate funds for the reequipment of the mapping unit, and despite the financial effort of the Government who rehabilitated the facilities looted during the war, it was not possible to procure new equipment because security remained too uncertain.

(f) CERVE first rehabilitated the facilities and collections damaged during the riots of 1993, then started a training program for young researchers and plant collections and inventories on the project sites. 4 plant species hitherto unknown to science were discovered in this process. Field work was several times interrupted like other project activities by civil unrest and civil war. Altogether 62.4 % of the funds allocated to this component were disbursed.

Overall, the Recipient estimates that the project met with mixed results with its major objectives of establishing an institutional framework for conservation at national, regional and local levels, in part because of the socio-political events, and in part because of a poor definition of objectives and poor performance by some of the partners. A handicap was the diversity of stakeholders within Government, resulting in delays and arguments when decisions had to be made (contracting of implementing agencies). The Recipient report also contains information on the mishaps blamed on the Trustee and the implementing agencies.

Annex 1. Key Performance Indicators/Log Frame Matrix

Outcome / Impact Indicators:

		Actual/Next Estimate
Establishment of permanent institutional structure	SAR target: Permanent structure in charge of all conservation activities by PY3	Retained PMU and interministerial committees
Appropriate legal status to Five priority sites	SAR target: Legal status of sites by PY3	Legal status granted to three new sites and reviewed for one site. Support to one site (Dimonika) was withdrawn
Develop alternative economic activities around sites	SAR target: Identify and initiate alternative activities	Develop and executed several alternative economic activities
Adopt rational management plans	SAR target: Adopted management plans for each sites	Management plan for Nouabale-Ndoki was adopted. Plans for Conkouati and Lake Tele drafted
Establish a long-term trust Fund	SAR target: Establish trust fund by PY3	Component withdrawn due to insufficient information and interest of donors
Review of regulatory framework	SAR target: Comprehensive review by PY3	Partial review of framework. Customary use rights reviewed and extended to local populations

Output Indicators:

		Actual
Reduction in bushmeat for sale at urban markets as indicator of effective anti-poaching campaign	SAR Target: Greatly reduce the amount of bushmeat for sale	The availability of bushmeat was greatly reduced in the urban centers due to increased airport surveillance and river and road patrols.
Government sign International Convention on Biological Diversity and RAMSAR Convention	SAR Target: Maintain Congo's record of endorsing relevant conventions by signing conventions relevant to project	Government signed Convention on Biological Diversity, Convention on Climate Change, RAMSAR Convention and declared Lake Tele an important RAMAR site.
CERVE and CERGEC establish twinning arrangements with international institutions overseas.	SAR Target: Long-term twinning arrangements	CERVE established a long-term twinning arrangement with Missouri Botanical Gardens. CERGEC worked with a consulting firm with no long-term arrangement.
Establish links with other regional conservation projects	SAR Target: Link with ECOFAC and other regional GEF projects	Good links with ECOFAC and other regional conservation projects e.g. Dzanga-Sanga established.

There was no logframe exercise when the project was started.

End of project

Annex 2. Project Costs and Financing

Project Cost by Component (in US\$ million equivalent)

Project Cost By Component	Appraisal Estimate US\$ million	Actual/Latest Estimate US\$ million	Percentage of Appraisal
Project Management	0.87	1.42	140
Consultancies and Studies	1.28	0.90	63
Trust Fund	0.29	0.02	6
Training (mgmt. unit)	0.30	0.12	32
CERVE (herbarium)	0.38	0.20	44
CERGE (cartography)	0.30	0.29	82
Project Preparatory Advance	0.10	0.10	100
Nouabale - Ndoki	1.60	2.47	132
Conkouati	1.58	2.19	118
Dimonika	0.62	0.28	38
Lefini	0.66	0.54	70
Lake tele - Likouala	0.40	0.40	86
Others	0.30	0.14	39
Total Baseline Cost	8.68	9.07	
Physical Contingencies	1.00	0.00	
Price Contingencies	0.42	0.00	
Total Project Costs	10.10	9.07	
Total Financing Required	10.10	9.07	

The difference between the actual total amount disbursed in this table differs from the actual total amount disbursed in subsequent tables, as this table contains a request for payment from IUCN that is still outstanding and was submitted to the PMU after project closure. A decision is still being made regarding the payment. This table reflects GEF financing only.

Project Costs by Procurement Arrangements (Appraisal Estimate) (US\$ million equivalent)

Expenditure Category	Procurement Method			N.B.F.	Total Cost
	ICB	NCB	Other ²		
1. Works	0.00 (0.00)	0.48 (0.33)	0.78 (0.72)	0.00 (0.00)	1.26 (1.05)
2. Goods	0.40 (0.40)	0.27 (0.27)	0.40 (0.40)	0.10 (0.00)	1.17 (1.07)
3. Services	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)
4. Miscellaneous (a)	0.40 (0.40)	0.00 (0.00)	0.14 (0.14)	0.00 (0.00)	0.54 (0.54)
5. Miscellaneous (b)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	4.65 (4.65)	1.97 (0.00)	6.62 (4.65)
6. Miscellaneous (c)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	4.31 (2.78)	0.00 (0.00)	4.31 (2.78)
Total	0.80 (0.80)	0.75 (0.60)	10.28 (8.69)	2.07 (0.00)	13.90 (10.09)

Miscellaneous (a) = Vehicles

Miscellaneous (b) = Technical Assistance and Training (single source contracting of NGOs)

Miscellaneous (c) = Incremental Operating Costs and PPA (single source contracting of consultants)

Miscellaneous refers to various expenditures procured under contracts by the implementing NGOs.

Project Costs by Procurement Arrangements (Actual/Latest Estimate) (US\$ million equivalent)

Expenditure Category	Procurement Method ¹			N.B.F.	Total Cost
	ICB	NCB	Other ²		
1. Works	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)
2. Goods	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)
3. Services	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (8.96)	0.00 (0.00)	0.00 (8.96)
4. Miscellaneous (a)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)
5. Miscellaneous (b)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)
6. Miscellaneous (c)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)
Total	0.00 (0.00)	0.00 (0.00)	0.00 (8.96)	0.00 (0.00)	0.00 (8.96)

The project financed various expenditures, however they were procured under the various contracts to the implementing NGOs using standard bank procedures.

¹ Figures in parenthesis are the amounts to be financed by the Bank Loan. All costs include contingencies.

² Includes civil works and goods to be procured through national shopping, consulting services, services of contracted staff of the project management office, training, technical assistance services, and incremental operating costs related to (i) managing the project, and (ii) re-lending project funds to local government units.

Project Financing by Component (in US\$ million equivalent)

	US\$ million
GEF	10.1
TOTAL	10.1

Annex 3: Economic Costs and Benefits

It would be difficult to figure out economic costs and benefits for such a project which by nature doesn't aim directly at economic benefits. Furthermore, the disruption of project implementation by three episodes of civil unrest or civil war was not conducive to economic stability. The impact of alternative activities at project implementation sites remains uncertain due to their limited and localized nature.

Annex 4. Bank Inputs

(a) Missions:

Stage of Project Cycle Month/Year	No. of Persons and Specialty (e.g. 2 Economists, 1 FMS, etc.)		Performance Rating	
	Count	Specialty	Implementation Progress	Development Objective
Identification/Preparation				
Appraisal/Negotiation 03/30/92	5	4 Environment Specialists, 1 Agricultural Economist		
Supervision 02/23/93	3	2 Environment Specialists, 1 Human resources Specialist	S	S
04/08/94	1	Agricultural Economist	S	S
12/21/94	3	Ag. Economist, Ecologist, Fin. Analyst	U	U
04/19/95	2	Sr. Livestock Specialist, Ecologist	U	U
07/17/95	4	1 Sr. Lvstk. Specialist, 2 ecologists, 1 Financial Analyst	U	U
03/01/96	3	1 Sr.Lvst.Spec, 1 princ.Economist, 1 Fin. Analyst	U	U
12/20/96	3	1 Sr.Lvst. Spec, 1 ecologist, 1 fin Analyst	U	U
04/25/97	1	Sr.Lv. Spec.	U	U
02/27/98	2	Sr. Lvst. Spec., Fin. Analyst	U	U
07/03/98	1	Sr. Livst. Spec.	S	S
12/22/98	2	Sr. Lvst. Spec, Fin. Analyst	S	S
ICR 03/30/2000	2	Sr.Lvst. Spec., Ecologist		

(b) Staff:

Stage of Project Cycle	Actual/Latest Estimate	
	No. Staff weeks	US\$ (,000)
Identification/Preparation	147.2	235.1
Appraisal/Negotiation	79	56.9
Supervision	117.5	152.4
ICR	6.0	27.21
Total	349.7	471.61

Annex 5. Ratings for Achievement of Objectives/Outputs of Components

(H=High, SU=Substantial, M=Modest, N=Negligible, NA=Not Applicable)

	<i>Rating</i>				
	<input type="radio"/> H	<input type="radio"/> SU	<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> N	<input checked="" type="radio"/> NA
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Macro policies</i>	<input type="radio"/> H	<input type="radio"/> SU	<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> N	<input checked="" type="radio"/> NA
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Sector Policies</i>	<input type="radio"/> H	<input type="radio"/> SU	<input type="radio"/> M	<input checked="" type="radio"/> N	<input type="radio"/> NA
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Physical</i>	<input type="radio"/> H	<input type="radio"/> SU	<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> N	<input checked="" type="radio"/> NA
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Financial</i>	<input type="radio"/> H	<input type="radio"/> SU	<input type="radio"/> M	<input checked="" type="radio"/> N	<input type="radio"/> NA
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Institutional Development</i>	<input type="radio"/> H	<input type="radio"/> SU	<input checked="" type="radio"/> M	<input type="radio"/> N	<input type="radio"/> NA
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Environmental</i>	<input type="radio"/> H	<input type="radio"/> SU	<input checked="" type="radio"/> M	<input type="radio"/> N	<input type="radio"/> NA
 <i>Social</i>					
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Poverty Reduction</i>	<input type="radio"/> H	<input type="radio"/> SU	<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> N	<input checked="" type="radio"/> NA
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Gender</i>	<input type="radio"/> H	<input type="radio"/> SU	<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> N	<input checked="" type="radio"/> NA
<input type="checkbox"/> <i>Other (Please specify)</i>					
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Private sector development</i>	<input type="radio"/> H	<input type="radio"/> SU	<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> N	<input checked="" type="radio"/> NA
<input checked="" type="checkbox"/> <i>Public sector management</i>	<input type="radio"/> H	<input type="radio"/> SU	<input type="radio"/> M	<input type="radio"/> N	<input checked="" type="radio"/> NA
<input type="checkbox"/> <i>Other (Please specify)</i>					

Annex 6. Ratings of Bank and Borrower Performance

(HS=Highly Satisfactory, S=Satisfactory, U=Unsatisfactory, HU=Highly Unsatisfactory)

6.1 Bank performance

Rating

- | | | | | |
|---|--------------------------|------------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Lending | <input type="radio"/> HS | <input checked="" type="radio"/> S | <input type="radio"/> U | <input type="radio"/> HU |
| <input checked="" type="checkbox"/> Supervision | <input type="radio"/> HS | <input checked="" type="radio"/> S | <input type="radio"/> U | <input type="radio"/> HU |
| <input checked="" type="checkbox"/> Overall | <input type="radio"/> HS | <input checked="" type="radio"/> S | <input type="radio"/> U | <input type="radio"/> HU |

The Bank was probably over-optimistic at identification and appraisal regarding the potential for implementation of a conservation project in this country. There was an excessive turn-over of Task Managers during the first two years of project implementation, but overall the bank was consistent and resilient in a very difficult context.

6.2 Borrower performance

Rating

- | | | | | |
|---|--------------------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Preparation | <input type="radio"/> HS | <input checked="" type="radio"/> S | <input type="radio"/> U | <input type="radio"/> HU |
| <input checked="" type="checkbox"/> Government implementation performance | <input type="radio"/> HS | <input type="radio"/> S | <input checked="" type="radio"/> U | <input type="radio"/> HU |
| <input checked="" type="checkbox"/> Implementation agency performance | <input type="radio"/> HS | <input checked="" type="radio"/> S | <input type="radio"/> U | <input type="radio"/> HU |
| <input checked="" type="checkbox"/> Overall | <input type="radio"/> HS | <input checked="" type="radio"/> S | <input type="radio"/> U | <input type="radio"/> HU |

The evaluation of the performance of the Recipient is considered marginally Satisfactory. It is blurred by the impact of civil war and unrest (1993, 1997, 1998), with the subsequent turn over of senior Government officials, and the numerous misunderstandings between Government and the Trustee regarding Project objectives and implementation. The project management unit as it was initially established with permanent technical assistance was not very successful and achieved little progress. The Management structure established after the MTR involved Government and NGOs much more directly and proved more effective, but suffered from grave difficulties during the two episodes of civil war in 1997 and late 1998. Three of the four NGOs contracted to implement project activities at the sites can be considered successful in consideration of their resilience and practical achievements despite the disruption of civil war. Nouabale-Ndoki remained undisturbed, Conkouati and Lac Tele overcame their losses and survived; Lefini survived direct war damage and successfully released the gorillas. Dimonika was the only site from which the project withdrew.

Annex 7. List of Supporting Documents

- PROGECAP/GEF-CONGO, Comité Technique de Pilotage : Rapport d'achèvement du Projet de Gestion et de Conservation des Aires Protégées (PROGECAP/GEF-CONGO) (Fin d'exécution)
- 68 reports and publications on Nouable-N'Doki
- 33 reports and publications on Conkouati
- 8 reports and publications on Lac Télé
- 3 reports and publications on Projet Protection de Gorilles
- Projet de Gestion et de Conservation des Aires Protégées- Mission d'Évaluation à Mi-Parcours Mars 1997.
- Statements of mission objectives, back-to-office reports, Supervision reports, and Aide-Mémoires. Congo
- Wildlands Conservation and management Project (GEF Grant 28622 COB)- 1993-1999.
- Disbursements Database and reports- Congo - Wildlands Conservation and Management Project (GEF Grant 28622 COB). World Bank's Integrated Controller's System 1993- 1999.

Annex 8. Borrower's Contribution

**PROJET DE GESTION ET DE
CONSERVATION DES AIRES
PROTEGEES**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

PROGECAP/GEF-CONGO

Comité Technique de Pilotage

Secrétariat



8.

**Rapport d'Achèvement du projet de
Gestion et de Conservation des Aires
Protégées (PROGECAP/GEF-CONGO)
(fin d'exécution)**

I. INTRODUCTION

L'Accord de Don signé le 4 Mars 1993 entre la République du Congo et la Banque Mondiale, relatif au financement du projet de Gestion et de Conservation des Aires Protégées du Congo (PROGECAP/GEF-CONGO) stipule à l'annexe 3 alinéa 9 (*qu'au plus tard le 30 Juin 1998, le bénéficiaire c'est-à-dire le Gouvernement Congolais soumet à l'Administrateur du Don (Banque Mondiale) un rapport d'achèvement du projet*).

En application de cette disposition, le Gouvernement Congolais présente dans ce rapport les éléments relatifs aux acquis du projet qui a démarré depuis 1993 ainsi que quelques pistes de réflexion susceptibles de conforter les résultats sur le terrain et de garantir la conduite des opérations futures de conservation et de gestion des Aires Protégées et notamment celles se rapportant à la valorisation des acquis du GEF.

Le présent rapport s'articule de la manière suivante :

- **La partie 1** traite des généralités sur le projet notamment le rappel des objectifs et de la description du projet ;
- **La partie 2** porte sur la description de l'historique du déroulement du projet et du contexte socio-économique dans lequel il a été exécuté, en mettant en relief les résultats obtenus dans le cadre du fonctionnement des organes et de l'exécution des différentes composantes du projet.
- **La partie 3** concerne le point de vue du Récipiendaire sur l'exécution du projet, sur les objectifs et leur niveau de réalisation, sur la performance du Gouvernement, de la Banque Mondiale et des Attributaires.
- **La partie 4** porte enfin sur les mesures et actions destinées à assurer la sauvegarde des acquis du PROGECAP en attendant l'aboutissement des négociations pour le financement d'un projet-relais ou d'une éventuelle seconde phase du projet, entendu que les objectifs généraux restent valables et que leur réalisation notamment au plan social et économique doit être considérée comme un processus à long terme.

II. GENERALITES

1. Rappel des objectifs du projet

Les objectifs du projet définis à l'Annexe 2 de l'Accord de Don sont les suivants :

- 1) Fournir un appui au Récipiendaire dans son effort pour protéger ses écosystèmes ; entreprendre des activités de conservation et de gestion de la biodiversité, et promouvoir des activités économiques alternatives pour les populations locales entourant les zones protégées.
- 2) Doter le Congo d'un système cohérent de gestion des réserves par la mise en place des éléments suivants : a) un cadre institutionnel approprié couvrant toutes les activités de conservation ; b) des plans d'aménagement efficaces dans toutes les réserves. Le paragraphe 4.02 du Livre Bleu décrit les modalités prévues pour la mise en œuvre de cette stratégie.
- 3) Renforcer l'engagement du Gouvernement Congolais à poursuivre les actions de conservation et activités connexes au moyen du financement du Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF), destiné uniquement aux zones dont la conservation est d'importance planétaire mais qui ne bénéficient par ailleurs d'aucune assistance ou d'une assistance insuffisante.

2. Rappel de la description du projet

Cette description figure à l'annexe 2 de l'Accord de Don dans les termes suivants :

Partie A : Etablissement et équipement de la Cellule de Gestion du Projet, du Comité Technique de Pilotage et du Comité Scientifique

- 1) Formulation d'un cadre juridique et réglementaire complet pour la protection et la gestion des Aires Protégées sur le territoire du Récipiendaire.
- 2) Exécution d'enquêtes auprès des populations locales et réalisation d'études pour mieux évaluer l'ampleur de la pression démographique sur les Aires Protégées, et concevoir des activités de conservation appropriées.
- 3) Réalisation du suivi et l'évaluation des activités destinées à établir les Aires Protégées sur tout le territoire du Récipiendaire.
- 4) Formation des personnels et exécution de campagnes d'éducation sur la protection rationnelle des écosystèmes.
- 5) Réalisation d'une étude pour établir un Fonds Fiduciaire destiné à mobiliser des ressources supplémentaires nécessaires pour le soutien financier de la préservation des écosystèmes.
- 6) Participation aux programmes sous-régionaux visant à encourager la coopération dans les domaines liés à la conservation des écosystèmes.

Partie B : Renforcement de l'Herbier National

- 7) Amélioration de la capacité des personnels techniques de l'herbier à traiter et conserver les échantillons végétaux, réaliser des inventaires et identifier les espèces végétales.
- 8) Amélioration de la base de données botaniques nationale.
- 9) Formulation et exécution d'arrangements de jumelage avec des herbiers étrangers intéressés.

Partie C : Renforcement de la Base de Données Cartographiques et du Système d'Informations Géographiques

- 10) Etablissement et développement d'une base de données pour les Aires Protégées ; établissement d'une unité pour l'interprétation des

photographies aériennes et de l'imagerie satellitaire; renforcement des activités de cartographie, et formulation et mise en œuvre d'arrangements de jumelage avec des instituts étrangers intéressés.

Partie D : Protection et Gestion des Aires officiellement Protégées

- 11) Inventaire des espèces et de l'écosystème.
- 12) Mise au point et exécution de plans de gestion incluant la délimitation des zones centrales et des zones tampons et la définition d'activités appropriées de conservation devant être mises en œuvre dans ces zones.
- 13) Formation et mise en œuvre de programmes de recherche scientifique visant une meilleure gestion des Aires Protégées.
- 14) Formation des personnels en matière de gestion des Aires Protégées, en particulier des opérations de lutte contre le braconnage.
- 15) Formulation et mise en œuvre, en étroite consultation et coopération avec les populations locales, d'activités pilotes visant à réduire la pression d'exploitation sur la faune et la flore des Aires Protégées.

Partie E : Appui aux Sites Prioritaires du Projet

- 16) Appui au site de Nouabalé-Ndoki par entre autres choses : l'établissement d'un système efficace de protection ; l'amélioration des infrastructures de base pour permettre l'établissement d'un centre de recherches scientifiques ; la formation des personnels et l'exécution : (a) des études pour déterminer les tendances et les caractéristiques (i) le braconnage des mammifères , et (ii) la dynamique de la végétation ; (b) des inventaires et des activités de suivi visant une flore et une faune déterminées ; et (c) des études pour identifier les besoins et les aspirations de la population locale environnante ; toutes ces activités en vue de concevoir des actions appropriées de renforcement ou de compensation.

- 17) Appui à la Réserve de Conkouati notamment par : (a) la réalisation d'inventaires biologiques et d'études sur les caractéristiques physiques de la Réserve avec un accent particulier sur sa partie Nord ; la délimitation des limites de la Réserve de manière à inclure des zones côtières et marines ; la définition des zones centrales et tampons ; (b) le renforcement de la capacité de la DFAP à effectuer efficacement ses opérations de surveillance et de protection autour de la Réserve et l'appui à ses efforts de réintroduction de chimpanzés saisis chez les braconniers ; (c) la formulation et la mise en œuvre d'un plan détaillé de gestion intégrant les besoins des communautés locales et les nécessités d'une gestion durable des ressources naturelles ; et (d) la réalisation d'enquêtes visant à (i) déterminer l'impact et la dynamique socio-économique des populations entourant la Réserve et, en particulier, l'influence de la ville de Pointe-Noire sur la Réserve ; (ii) le développement d'activités économiques alternatives pour les populations locales ; et (iii) la réalisation d'activités éducatives et d'éveil aux bienfaits de la gestion durable des ressources naturelles.
- 18) Appui à la Réserve MAB de Dimonika notamment par : (a) l'établissement d'un système de protection de la Réserve ; et (b) l'incorporation des communautés pour la formulation d'une nouvelle politique de gestion durable des ressources naturelles, y compris la promotion d'activités économiques alternatives pour les communautés de la zone tampon.
- 19) Appui à la Réserve de la Léfini notamment par : (a) la formulation et la mise en œuvre d'un plan détaillé de gestion de la Réserve ; (b) le renforcement des opérations de protection de la Réserve ; (c) le soutien aux efforts actuels pour réintroduire dans la réserve des gorilles saisis chez les braconniers ; et (d) la formulation et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation visant à accroître la conscience du public pour ce qui concerne les besoins et les bienfaits qui peuvent être attendus d'une approche visant à une gestion durable des ressources naturelles.
- 20) Appui au site du Lac Télé/Likouala-aux-Herbes notamment par : (a) la collecte des données de base et des documents nécessaires au classement du site ; (b) la formulation d'un plan préliminaire de gestion pour le site ; (c) le développement d'activités alternatives

pour les communautés avoisinantes ; (d) la formulation et la mise en œuvre d'activités d'éveil et éducatives centrées sur la gestion des ressources naturelles ; et (e) la mobilisation des financements nécessaires à une protection prolongée du site.

- 21) La réalisation d'études supplémentaires et d'inventaires visant à l'inclusion possible d'Aires Protégées futures.

III. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU DEROULEMENT DU PROJET

L'Accord de Don signé le 4 Mars 1993 prévoyait l'exécution du projet en quatre (4) ans au terme desquels, les objectifs sus indiqués devraient être réalisés. Mais en raison d'une part, des troubles socio-politiques que le pays n'a cessés de connaître depuis 1993 avec pour conséquences la dégradation de l'environnement socio-économique, la persistance de l'insécurité, la perte du patrimoine à travers de multiples pillages et braquages et d'autre part, des suspensions successives des fonds du Don consécutives au non-respect par le Congo, des engagements pris dans le cadre dudit accord et aux insuffisances enregistrées aux plans technique, administratif, comptable et financier, le projet n'a pu s'exécuter dans les délais prévus, nécessitant ainsi des prolongations aux effets dévastateurs sur son fonctionnement.

Par ailleurs, les fréquents changements intervenus au niveau des chargés du projet (quatre (4) Tasks Managers en moins de deux ans), les hésitations constatées dans la mise en œuvre des mesures drastiques mais salutaires pour le projet, la bipolarisation entre les Attributaires et la CGP, la non-organisation au démarrage du projet d'un séminaire devant préciser le rôle et les attributions de divers intervenants du projet, l'absence de manuel de procédures, la gestion scabreuse du compte spécial, ont largement contribué à la non-réalisation des objectifs fondamentaux et à l'interruption fréquente des divers programmes élaborés dans le cadre de l'exécution du projet.

Du fait de l'instabilité du pays, l'accord de Don signé le 4 Mars 1993 n'est entré en vigueur que sept mois après soit le 13 Octobre 1993. Ce retard enregistré dans la mise en vigueur du Don a eu des répercussions sur les composantes du projet dont l'installation et le fonctionnement opérationnel ont été sérieusement handicapés ou compromis. Tel est le cas du Comité Scientifique mis en place très tardivement, ou de la Caisse Fiduciaire dont l'installation a été reportée sine die en attendant l'amélioration de l'environnement socio-politique et

surtout de la capacité financière du pays gravement compromise par des crises répétitives.

Par ailleurs, l'Etat n'a pas su profiter de la période de grâce de trois ans en vue de constituer une trésorerie suffisante pour faire face aux contreparties locales dont les montants n'ont cessé de croître à partir de 1996. Il en est résulté des suspensions qui, à certains moments, ont constitué des handicaps sérieux dans la réalisation des actions menées sur le terrain par les attributaires.

L'ensemble des blocages et facteurs endogènes et exogènes ainsi répertoriés n'ont pas permis de respecter les délais convenus et d'exécuter harmonieusement le programme tel que défini à l'annexe 3 de l'Accord de Don.

Bien que certaines se soient révélées inopportunes à cause de leur fréquence (deux en moyenne tous les six mois au cours des trois premières années d'exécution), les missions de Supervision conduites par Monsieur le Chargé du projet ont contribué positivement à l'amélioration qualitative des interventions sur le terrain, à la révision des programmes dont la réalisation a permis d'atteindre quelques objectifs significatifs.

En outre, ces missions de Supervision ont permis de stigmatiser les insuffisances constatées aux plans administratif, technique, comptable et financier. De manière générale, les recommandations et mesures proposées par les missions de Supervision ont favorisé à chaque fois qu'elles ont été appliquées sans atermoiements, la cohésion, le fonctionnement opérationnel des organes du projet, la systématisation des évaluations au sein de chaque composante en mettant toutefois en exergue l'adéquation entre les résultats obtenus avec les moyens matériels, financiers et humains mis en œuvre.

Toutefois, il convient de déplorer la nature unilatérale de certaines mesures proposées par les différentes Supervisions qui, parfois, n'ont pas tenu compte des désidératas et des difficultés du bénéficiaire. Ce qui, à certains moments, a jeté le doute sur l'aboutissement du projet.

La procédure de non-objection édictée par les dispositions de l'Accord de Don n'a pas, à l'instar des projets similaires de conservation (ECOFAC) par exemple financé, par d'autres bailleurs de fonds, favorisé l'émergence et la promotion des cadres nationaux dans le domaine de la conservation de la biodiversité. En effet, le recours systématique à des cadres expatriés aux compétences parfois douteuses a constitué un facteur démobilisant.

A cause de la procédure de non-objection dont l'avis de l'Administrateur du Don a été prépondérant, plus de la moitié du financement du Don a été affectée à l'Assistance Technique, et aux études.

Peu d'études réalisées ont été confiées à des nationaux, qui ont dû se contenter des maigres indemnités, comparativement à leurs homologues expatriés. Cette situation, au demeurant discriminatoire, a contribué d'une manière ou d'une autre à la pérennisation de la dépendance scientifique et technologique.

Afin d'assainir l'environnement du projet et de disposer d'un large éventail d'éléments dans le cadre de la restructuration recommandée par l'Administrateur du Don, le Gouvernement a réalisé l'évaluation du projet dont les résultats ont débouché sur l'organisation d'un séminaire atelier sur la relance du projet. La tenue de ce séminaire a permis d'une part, d'identifier les blocages et de recommander l'application des mesures drastiques mais salutaires et d'autre part, de dégager les responsabilités de divers acteurs du projet (Gouvernement, Banque Mondiale, Attributaires).

1. **Résultats techniques obtenus dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement des organes du projet**

En dépit du contexte de crise marqué par l'éclatement des guerres civiles, la perte du patrimoine et de la mémoire du projet, le Gouvernement a pu mettre en place les organes de gestion et de suivi du projet au sein desquels les actions suivantes ont été réalisées.

▪ **Cellule de Gestion du Projet**

Conçue en tant qu'organe chargé de gérer et de coordonner les activités du projet, la Cellule de Gestion du Projet composée au départ de dix personnes a connu de sérieuses difficultés liées aux relations conflictuelles avec les Attributaires, empreintes de méfiance, aux conflits de compétence, à l'absence de cohésion, aux insuffisances tant techniques, financières que comptables. La Société TECSULT recrutée sur appel d'offres international pour apporter son appui technique à la CGP n'a pas été à la hauteur des attentes du bénéficiaire et de l'Administrateur du Don. La résiliation du Contrat TECSULT décidée à la suite de la cinquième Supervision et l'application des recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours ont permis de réduire considérablement les effectifs de dix à cinq dont un Coordonnateur, un Comptable privé, deux

Secrétaires et un Planton et de recentrer les activités de la CGP. Un arrêté Ministériel portant création et attribution du Comité de Gestion du Projet au sein duquel le rôle et les fonctions de la Coordination ont été renforcés a été signé en Mars 1998.

Grâce à la redéfinition des missions du CGP, les activités de la Coordination se sont qualitativement améliorées. Cette redéfinition a permis le fonctionnement régulier des autres organes du projet à savoir le Comité Technique de Pilotage (CTP), le Comité Interministériel de Suivi (CIS) et le Comité Scientifique (CS).

Depuis sa mise en place, le Comité de Gestion du Projet s'est réuni régulièrement tous les mois et les comptes-rendus des réunions ont été transmis chaque mois à l'Administrateur du Don. En outre, les documents relatifs aux sessions du Comité Technique de Pilotage ont été, conformément aux textes en vigueur, préparés dans les délais par la Cellule de Coordination.

De même, les réunions du Comité Interministériel de Suivi ont été minutieusement préparées par la Coordination dont l'efficacité au cours des deux années a été hautement appréciée par la Banque Mondiale, Administrateur du Don.

Au delà des résultats encourageants obtenus dans le cadre de la Coordination et du suivi des activités du projet, le Gouvernement n'a pas appliqué la mesure concernant la mise en place d'une structure pérenne de gestion efficace du réseau des Aires Protégées prévue par l'Accord de Don. Les recommandations formulées à cet égard par la mission d'évaluation à mi-parcours sur le mandat, le statut juridique, la structure et le mode de fonctionnement sont demeurées sans suite. Il convient d'envisager, comme prévu dans l'accord de Don et éventuellement dans le cadre d'autres financements à négocier, l'érection progressive de la Cellule de Gestion en une entité autonome de gestion des projets de conservation. La mobilisation auprès des bailleurs de fonds, des ressources à des taux bonifiés et la mise en place d'un Trust Fund (Caisse Fiduciaire) pouvant susciter l'adhésion des ONGs internationales et drainer des capitaux dépendent étroitement de la nature de l'entité à créer et donc de la problématique de financement des projets de conservation de la biodiversité dans notre pays.

Dans son rôle de promotion de la prise de conscience de la Conservation de la biodiversité, la Cellule, malgré les frais importants engagés dans le cadre de l'Assistance Technique TECSULT, n'a pas réalisé des progrès notables. Elle est restée étrangère aux actions qui ont concouru à faire connaître les efforts du Congo en matière de conservation par l'intermédiaire des médias internationaux. Elle est restée à l'écart des initiatives en matière environnementale prises par le Gouvernement Congolais. Son impact local est contestable, à l'exception des concertations régionale (Dolisie) et nationale (Brazzaville) qui ont été bien couvertes par les médias nationaux. Une indication significative de l'échec de l'activité en relations publiques est le fait que les sociétés Man Fai Tai et SAMAX intervenant sur les sites du projet à Conkouati et Dimonika ont indiqué n'avoir pas été informés du caractère de ces sites et de leur appartenance au projet, ni du projet lui-même. Le projet est donc resté connu essentiellement d'un cercle d'initiés des sphères de l'administration, de certains bailleurs de fonds et de la recherche, sans contribuer à l'information et à l'éducation du public national.

Au plan financier, les ressources prévues (3,5 millions \$ US) sur les fonds du Don pour le fonctionnement de la CGP et le contrat d'Assistance Technique TECSULT (y compris le CERGEC) ont été consommés à hauteur de 2,94 millions de \$ US soit 84 %. Sur les 2,94 millions de \$ US consommés, environ 85 % ont été affectés à la consultance internationale et études réalisées par les experts étrangers. Ce qui contraste avec la qualité des études réalisées et de leur impact sur le terrain.

▪ **Comité Technique de Pilotage**

Conçu comme une instance essentielle de l'exécution du projet car réunissant toutes les instances nationales de l'Etat (Ministères, Administrations, Recherches) et de la Société civile (ONGs nationales, locales et internationales) ainsi que les responsables d'autres projets concernant la conservation au Congo (ECOFAC), le Comité Technique de Pilotage présidé par le Ministre en charge des Aires Protégées s'est réuni régulièrement à échéances semestrielles en vue de définir les priorités et les orientations. Un arrêté renforçant ses attributions et élargissant sa composition a été adopté. Le Comité Technique de Pilotage s'est réuni sept (7) fois depuis le début du projet. Des missions de supervision ont pu assister à cinq de ces réunions en qualité d'observateurs.

Le rôle et la place du Comité Technique de Pilotage dans le dispositif mis en place ont été définis dans l'accord de Don et ont fait l'objet pendant quelques années de mauvaise interprétation.

En effet, bien qu'adopté par le Comité Technique de Pilotage, l'exécution de certains programmes s'est, en raison de la procédure de non-objection, heurtée au refus de l'Administrateur de Don qui s'est comporté en véritable agence d'exécution. Certaines décisions prises par le Comité Technique de Pilotage ont été contestées par l'Administrateur de Don.

Il convient de tirer les leçons de cette expérience contraignante de non-objections et envisager l'application des schémas décisionnels plus souples et compatibles avec les exigences de gestion transparente.

Tel est le cas par exemple du Comité Technique de suivi du projet ECOFAC financé par l'Union Européenne.

Ce comité jouit pleinement de ses pouvoirs dans la définition des priorités, l'affectation des moyens et le contrôle à posteriori de la réalisation des programmes.

▪ *Comité Interministériel de Suivi*

L'institutionnalisation de ce comité par arrêté n° 0039/MEF/CAB du 24 Mars 1998 a permis de combler le vide constaté dans le fonctionnement opérationnel des organes du projet.

En effet, le fonctionnement de ce comité a contribué efficacement à l'amélioration de la gestion du projet. Grâce aux rapports et propositions constructives de ce comité, le Gouvernement a été régulièrement informé de l'état d'avancement du PROGECAP/GEF-CONGO. Ce qui a permis de prendre des mesures visant à corriger les insuffisances constatées.

L'expérience de ce comité dans la perspective d'un nouveau projet mérite d'être poursuivie puisqu'il associe tous les ministères concernés (Plan, Aménagement, Economie, Finances, Forêts, Environnement) ainsi que la Présidence et qu'il constitue un trait d'union entre le projet et les Autorités du pays.

- **Comité Scientifique**

Bien que tardivement mis en place, ce comité composé de trois experts internationaux; un Ecologiste, un Economiste et un Sociologue/Anthropologue a été constitué un an avant la fin du projet en dépit du fait que sa mise en place représentait une des conditions d'entrée en vigueur du Don. Le retard accumulé dans sa constitution est imputable aux événements socio-politiques que le pays a connus en 1993, 1994 et 1997.

Le fonctionnement opérationnel de ce comité n'a été possible qu'en 1998. La première réunion de ce comité qui a coïncidé avec la 7^e session du Comité Technique de Pilotage a eu lieu en Décembre 1998. Au terme de cette réunion, un rapport hautement apprécié par les membres du Comité Technique de Pilotage a été produit et a fait l'objet d'un examen approfondi.

L'application des recommandations formulées par ce comité va permettre dans une phase ultérieure d'améliorer non seulement la qualité des études mais d'assurer aussi le lien étroit entre la théorie et la pratique notamment en ce qui concerne la promotion des activités alternatives.

2. **Résultats techniques de l'exécution du projet par composante**

Les résultats techniques obtenus sur le terrain se présentent par composante de la manière suivante :

- **Nouabalé-Ndoki**

Entre 1989 et 1990, les expéditions organisées par NYZS, The Wildlife Conservation International (WCI) devenu aujourd'hui Wildlife Conservation Society (WCS) en collaboration avec le Ministère des Eaux et Forêts (MEF) ont identifié la forêt de Nouabalé-Ndoki comme aire prioritaire pour la conservation des forêts humides en Afrique.

Ainsi le 21/03/1991, un accord de coopération en matière de conservation des écosystèmes naturels entre le Gouvernement de la République Populaire du Congo et WCI fut signé, suivi le 21/10/1991 de la signature du protocole d'accord entre le Gouvernement de la République du Congo

et WCI portant création et mise en valeur de la réserve naturelle de Nouabalé-Ndoki.

Enfin, en 1993 après deux années de procédure de classement, le décret n° 93-27 du 31/12/1993 fut adopté et publié par le Gouvernement.

Le premier financement qui a permis le lancement du projet par la mise en place de quelques infrastructures, les inventaires, la formation, les emplois et autres a été assuré par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID).

A partir de 1993, la GTZ a eu la mission d'identifier et de développer les activités alternatives d'éducation pour l'environnement et le lancement du SIG. Cette mission a pris non seulement du retard mais a été brutalement stoppée par le pillage occasionné par la guerre civile de 1997. Ce retard a été très préjudiciable dans la mise en place du plan zonal de Nouabalé-Ndoki.

La signature en 1993 de l'Accord de Don relatif au projet de Gestion et de Conservation des Aires Protégées (PROGECAP/GEF-CONGO) a constitué une véritable bouffée d'oxygène pour Nouabalé-Ndoki dans le cadre de sa mise en valeur.

Résultats techniques obtenus

Les résultats ci-après ont pu être réalisés.

- Mise en place d'un système performant de protection de la réserve ;
- Construction d'une infrastructure de base et d'une station de recherche scientifique ;
- Formation du personnel dans les activités d'aménagement et de recherche) ;
- Réalisation des études scientifiques.

Au 30 Juin 1999, les décaissements effectués en faveur de Nouabalé-Ndoki se chiffrent globalement à 1.298.009.000 F CFA sur 1.369,86 millions prévus. Ce qui représente 94,75% des financements globaux.

▪ PARCS-CONGO

Suivant l'accord passé entre le PROGECAP/GEF-CONGO et WCS/PARCS-CONGO, le PROGECAP devait appuyer financièrement PARCS-CONGO pour un montant de 75.000 \$ en ce qui concerne les actions de formation suivantes :

1. Séminaire sur la Gestion des Ressources Humaines et Financières dans les aires protégées ;
2. Atelier sur les lois et règlements en vigueur dans les aires protégées du Congo ;
3. Atelier sur l'organisation et le suivi des patrouilles dans les aires protégées ;
4. Stage et atelier sur la lutte antibraconnage ;
5. Atelier sur la conservation communautaire ;
6. Atelier sur la formation des écogardes et sur le SIG.

Toutes ces formations devraient se dérouler au cours de l'année 1995 ou éventuellement 1996. Mais les nombreuses suspensions des décaissements des fonds du Don consécutifs aux contre-performances du Congo a nécessité des reports dans la réalisation des activités. A cela s'ajoute la succession des guerres civiles que le pays connaît depuis ces dernières années (1997, 1998 et 1999).

Compte-tenu des circonstances évoquées ci-haut, PARCS n'a réalisé que quelques actions suivantes :

1. Séminaire sur la gestion des Ressources Humaines et Financières dans les aires protégées ;
2. Atelier sur les lois et règlements en vigueur dans les aires protégées du Congo ;
3. Atelier sur l'organisation et les patrouilles dans les aires protégées.

De même, PARCS avait acquis en application de cet accord une photocopieuse, une relieuse et un phone/fax. Tout ce matériel a été pillé.

En dépit des difficultés qui ont émaillé la mise en œuvre des activités du projet (Blocage des décaissements, guerres civiles), les résultats suivants ont été obtenus :

1. Formation à travers divers ateliers et stages, des agents évoluant dans les aires protégées ;
2. Rédaction et publication d'un guide pratique juridique spécifiquement destiné aux gestionnaires des aires protégées. Ce guide servira de manuel sur tout ce qui concerne les lois et les règlements en matière de faune dans les aires protégées. Il servira aussi de manuel de base sur les ateliers de formation dans le même domaine.
3. Formation d'un responsable au sein du Ministère ayant acquis une compétence dans la planification et l'organisation de la formation.

Etat des décaissements

Sur les 75 mille Dollars US prévus pour la réalisation du programme PARCS - CONGO, 17.127.000 FCFA seulement ont été décaissés soit 41,52%. Ce faible niveau d'exécution des dépenses s'explique par les causes évoquées ci-haut (guerres civiles, blocage des décaissements, procédure de non-objection).

▪ Conkouati

Dans le cadre du Projet de Gestion et Conservation des Aires Protégées (PROGECAP), le Congo a signé une Convention de Coopération avec l'Union mondiale pour la nature en vue d'exécuter le Projet Konkouati ou Projet d'aménagement et de gestion de la réserve de faune Konkouati de 1994 à juin 1999.

Le montant total du Don incluant les avenants et servant au financement de ces activités s'élève à **1 380 657 000 F CFA.**

Le total des décaissements effectués au 30 Juin 1999 se chiffre à **1 336 952 000 F CFA.** Soit 98,79 % des montants conventionnels.

Principaux résultats techniques

Les principaux résultats techniques obtenus sont les suivants :

1. Construction d'une Base Vie composée de 3 Villas et d'un bâtiment pour les bureaux ;
2. Construction d'un Poste de contrôle pour les patrouilles (3 chambres, séjour et cuisine) et d'une case de passage (6 chambres, séjour et cuisine) pour les chercheurs et les responsables à Ngongo avec tous les équipements nécessaires ;
3. Balisage et signalisation des limites Est de la Réserve et des établissements humains situés dans la Réserve ;
4. Réalisation de plus de trente (30) études et consultations sanctionnées par des rapports ;
5. Construction d'une école primaire à Ntandou-Ngoma (3 salles de classe et bureau) ;
6. Réfection toiture du dispensaire de Nzambi ;
7. Construction et achat de l'équipement d'une auberge à Ntié - tié ;
8. Financement des pharmacies villageoises de Nzambi et Ntié-tié ;
9. Mise en place d'un Centre d'Appui Technique (CAT) pour la formation des paysans en agriculture et élevage.
10. Financement de la formation de 8 villageois en élevage des aulacodes et des petits ruminants au Togo pendant un mois.
11. Mise en place d'un élevage des aulacodes au CAT tenu par les villageois qui vont bientôt recevoir un crédit en géniteurs et être installés chez eux avec leur propre élevage ;
12. Mise en place de deux Groupements agricoles de femmes à Ntandou-Ngoma et Cotovindou ;

13. Mise en place des parcelles agricoles de démonstration au Centre d'Appui Technique (CAT) pour la formation des paysans ;
14. Plusieurs interventions en milieu paysan des parcelles de démonstration en vue de modifier les techniques agricoles des paysans ;
15. Création d'un Groupement d'éleveurs de petits ruminants «Pères et Fils» à Mpella ;
16. Production d'un Plan d'aménagement et de gestion des ressources naturelles de la Réserve de Conkouati. Ce plan n'a pas encore été adopté.
17. Mise en place d'un Comité local de gestion des ressources naturelles de Conkouati ;
18. Mise en place d'une banque de données en observation et marquage des tortues marines ;
19. Formation du personnel du projet ;
20. Recrutement et formation d'un corps d'écogardes en cours de formation ;
21. Achat des matériels et équipements des écogardes et du projet ;
22. Enquêtes sur le lamantin de Conkouati ;
23. Tenue des activités des sensibilisation/animation sur l'éducation relative à l'environnement ;
24. Organisation des patrouilles de surveillance de la Réserve ;
25. Appui aux ONG locales ;
26. Appui aux activités de relâcher des chimpanzés de HELP au Triangle de Nkoubou.

▪ HELP

Le 28 Août 1991, l'Association HELP relâchait 18 bébés chimpanzés sur une île dans la lagune de Conkouati attribuée par le Gouvernement Congolais.

De la prise en compte de HELP par le PROGECAP/GEF-CONGO

Le livre bleu a prévu une ligne budgétaire pour aider la Direction de la Faune et de la Flore à réinsérer les chimpanzés.

Suite à la quatrième (4^e) session du Comité Technique de Pilotage, Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts demandait à Monsieur le Chargé du Projet de prendre HELP en considération, vu son implication dans la réinsertion des chimpanzés.

A la suite des discussions, un budget intégré à celui de la Cellule de Gestion a été attribué à HELP en 1996 et 1997. Mais ne maîtrisant pas les procédures de décaissement de la Banque Mondiale, le déblocage des fonds s'est fait timidement.

Après les hostilités de Juin 1997, le Budget HELP est désormais rattaché à celui de Conkouati.

Depuis 1996, HELP a réalisé les actions suivantes financées directement par le Don GEF.

Il s'agit de :

- La construction et de l'extension du Centre de Recherches ;
- La construction du logement des observateurs auxiliaires ;
- La réalisation de trois (3) relâchers dans le triangle de Nkoubou ;
- Suivi des chimpanzés relâchés par les vétérinaires et auxiliaires ;
- Suivi sanitaire des chimpanzés du sanctuaire par des vétérinaires.

Enfin, HELP a bénéficié du GEF des décaissements d'environ 50 millions F CFA. Ce montant a servi à couvrir les frais inhérents à la réalisation des opérations de relâcher des chimpanzés (paiement de missions de vétérinaires etc...).

- **DIMONIKA**

L'Attributaire Micro Development Corp (MDC) n'a pas pu s'installer sur le site, en raison du préalable de partage des installations que les chercheurs du projet Mayombe refusaient de libérer et de l'octroi d'un permis de prospection minière à la Société SAMAX-CONGO pour la recherche de l'or.

La signature par les Autorités Congolaises du décret autorisant l'exploration minière dans la réserve, la perte de tous les matériels et équipements acquis et enfin l'absence de garantie de sécurité dans une région déjà agitée avant les hostilités ont contraint la Banque Mondiale à surseoir à l'exécution des activités sur ce site. Le contrat avec l'attributaire MDC a été rompu par force majeure et le reliquat de fonds a été reversé au compte « non- affecté » des fonds du Don.

Toutefois, l'Attributaire a pu bénéficier sur la base du contrat initial des décaissements d'environ 182 millions de F CFA sur 316,8 millions prévus au budget initial soit 57,59 %.

- **LEFINI**

Bien que faisant partie intégrante du PROGECAP/GEF-CONGO, le site de la Léfini n'a démarré véritablement ses activités qu'en 1999. Le retard lié à la non-signature de la convention avec l'Attributaire n'a pas permis de réaliser les objectifs fondamentaux de la réserve. Toutefois, quelques activités ci-après ont pu être réalisées :

- **Séminaire sur le thème « Réhabilitation de la Réserve de Faune de la Léfini » tenu en Décembre 1996 à NGO ;**
 - ♦ réunion des Attributaires sur le site Léfini en vue de l'établissement d'un programme cohérent de travail pour la mise en œuvre du projet en 1997 ;

Ces forums ont eu un impact non négligeable non seulement auprès des Autorités Administratives, mais aussi auprès des chefs de terre, des chefs de village et des populations elles-mêmes.

- ◆ La sensibilisation qui est une tâche ponctuelle a été menée surtout dans la contrée nord de la Réserve.

- **La protection**

En raison du lancement tardif des activités du programme de la Composante Léfini (janvier 1999) et les contraintes de délais irrévocables fixés à six mois par la Banque Mondiale pour la fin du PROGECAP/GEF-CONGO, il a été retenu d'impliquer les Agents des Eaux et Forêts évoluant dans les postes de contrôle situés dans les environs de la Réserve, pour des actions persuasives de surveillance.

Toutefois, les actions ponctuelles de surveillance ont été menées par les cadres du projet.

- **Etudes**

Des études ci-après ont été menées :

- ◆ Les études socio-économiques amorcées en 1997, poursuivies en 1998 et 1999 ;
- ◆ Les études sur la répartition des mammifères dans la Réserve effectuées de Mai-Juin 1998 sur l'axe centrale de la Léfini et ses environs. Ces études se poursuivent dans les zones de la vallée de la Louna, la Loubilika et en Haute Nambouli ;
- ◆ Poursuite des investigations dans la zone d'Imboulou ou zone Est de la Réserve ;
- ◆ Réalisation des études Botaniques en Haute Nambouli sur l'axe centrale qui se trouve être la vallée de la rivière Léfini jusqu'aux chutes de Nkouembali.

- **Constructions**

- ◆ Réfection des 2 gîtes de Mpôh et d'Ebou en Haute Nambouli .

- **Synergie entre Réserve de la Léfini et le PPG Sanctuaire de Lésiolouna**

La nécessité de cette synergie est indéniable, les discussions sur l'élaboration d'un programme commun de travail visant la prévention des migrations des gorilles majeurs en projetant un transfert dans la grande Réserve où le potentiel en superficie et en pâturage est convenable, sont déjà entamées.

- **Plan d'aménagement**

Un plan d'aménagement et de gestion de cette Aire sera proposé en vue de pérenniser la dynamique de ces écosystèmes et la promotion future du tourisme à la fin du projet prévue pour le 30 Juin 1999.

En attendant la signature de la Convention de Coopération entre WCS et le Gouvernement du Congo, un montant de 27,7 millions de F CFA avait été dépensé sous forme d'avance. Ce montant a permis d'assurer le fonctionnement de la Coordination du projet et d'organiser des séminaires et réunions de sensibilisation des autorités locales et des populations vivant autour et à l'intérieur de la réserve. Tenant compte des dépenses engagées dans le cadre de la convention, le montant cumulé dépensé en faveur de la Léfini et incluant les avances, s'établit globalement à 85,3 millions F CFA.

▪ **Projet de protection des Gorilles**

Le projet de protection des Gorilles a été créé en 1987 avec sept objectifs principaux qu'il suit scrupuleusement malgré la situation socio-économique du pays. Réalisé en partenariat entre le Gouvernement de la République du Congo représenté par le Ministère en charge des Aires Protégées et la Fondation Howletts et Port Lympne (FHPL), le projet a pour but la protection et la réinsertion dans le milieu naturel des Gorilles saisis auprès des braconniers et confisqués par les services des Eaux et Forêts.

La réalisation des objectifs du projet de protection des Gorilles contribue tant soit peu à l'épanouissement de la région à travers l'amélioration des indicateurs économiques tels que l'augmentation du niveau de vie de la

population, la réduction du nombre de chômeurs et la décroissance de l'exode rural etc ...

Le projet a bénéficié de l'appui financier du GEF grâce auquel des activités de recherche, des émissions de sensibilisation tant au niveau national qu'international ont pu être réalisées.

Le projet souhaite poursuivre l'exécution des actions dont la réussite constitue un atout majeur pour le développement de l'écotourisme et le rayonnement de l'image du pays qui est en train de réaliser une première en matière de protection et de réinsertion des gorilles dans le milieu naturel.

Sur l'apport global du GEF estimé à 248,175 millions de F CFA, le projet Protection des Gorilles a pu mobiliser la somme de 236,775 millions de F CFA soit 95,40 % des financements prévus.

- **Lac Télé/Likouala-aux-Herbes**

Le projet Lac Télé/Likouala-aux-Herbes a effectivement démarré en Décembre 1994 avec le recrutement et l'arrivée à Brazzaville du Conseiller Technique Principal (CTP). Ce dernier en collaboration avec la Coordination régionale de l'UICN a procédé au recrutement de cadres nationaux appelés à exécuter le travail sur le terrain.

- Du 30 Janvier au 6 Février 1995, il a été réalisé une mission de prise de contact par l'équipe du projet (CTP et cadres nationaux recrutés) à Impfondo et à Epéna. Au cours de cette mission, les objectifs du projet furent sommairement présentés aux autorités politico-administratives de la région de la Likouala et du district d'Epéna, ainsi qu'aux Notables.
- Elaboration des documents du projet relatif au cadre logique d'intervention et à la commande des équipements.
- Juillet 1995, il a été mis en place l'équipe d'encadrement à Epéna et procédé au démarrage du travail de terrain après le recrutement du personnel d'appui composé d'un pinassier, d'une Secrétaire et de deux gardiens.

- La première tournée a été consacrée à la présentation de l'Equipe technique aux populations et à l'explication des objectifs du projet ;
- La seconde a été celle des enquêtes socio-économiques . Puis, ont suivi d'autres missions d'études qui ont permis de rassembler les données de base.

Les résultats techniques suivants ont pu être relevés :

1. Grâce aux enquêtes socio-économiques, le cadre local a pu être cerné, les villages riverains, les activités des villageois, la population et les méthodes traditionnelles de gestion des ressources naturelles.
2. Les grands mammifères du site ont été inventoriés avec leur zone de répartition ; de même que les oiseaux d'eau.
3. Les grandes formations végétales du site ont été maîtrisées.
4. Les études ichtyologiques et hydrologiques n'ont commencé que très tard en Août 1998. Leurs résultats attendus serviront dans la deuxième phase, c'est-à-dire au moment de la mise en œuvre du plan de gestion du site.

Les données rassemblées ont permis entre autres :

- ◆ d'élaborer le dossier de classement de la réserve ;
- ◆ d'élaborer le plan d'aménagement et de gestion de la réserve ;
- ◆ d'identifier et appuyer quelques activités alternatives. De même, des actions à caractère socio-éducatif ont été réalisées.

Classement du site

Au terme de la première collecte des données de base et de la rédaction des rapports d'études, des réunions avec les autorités locales et de la réunion de la Commission de classement, le Gouvernement a adopté le

décret portant création de la Réserve Communautaire du Lac Télé/Likouala-aux-Herbes depuis le 17 Février 1999.

Plan d'Aménagement

La 3^e version produite a été adoptée au niveau régional depuis Mai 1998. Amendée, elle va être soumise au Département des Eaux et Forêts pour adoption.

Adhésion du Congo à la Convention de Ramsar

La Réserve Communautaire du Lac Télé/Likouala-aux-Herbes a été admise comme Zone humide d'importance internationale et inscrite sur la liste Ramsar le 18 Octobre 1998.

Activités alternatives

Le projet avait la mission d'identifier ces activités. Toutefois, le projet a non seulement identifié les activités alternatives mais a apporté aussi un appui précieux à certains groupements de la zone, à travers les actions suivantes :

- Appui technique et matériel au groupement des jeunes maraîchers d'Epéna ;
- Appui matériel au groupement <<Tozonga-Mboka>> de Matoko ;
- Formation des trois paysans en aulacodiculture à Kpalimé au Togo.

Activités compensatrices

Les quelques actions menées dans le cadre de ce volet ont été plus orientées vers les domaines de l'Éducation et de la Santé. Quelques établissements scolaires ont été réfectionnés (Bouénéla, Boha, Dzéké), un don en table-bancs (30) au CEG d'Epéna, une tronçonneuse pour le désengorgement de la rivière des Kaboungas et une pharmacie villageoise implantée à MOUNGOUNA approvisionnant entre autres, les villages Kinami, Edzama, Botongo et Bondoki.

Sur un budget total de 342,42 millions de F CFA, la réserve Communautaire du Lac-Télé a bénéficié de 332,634 millions de F CFA soit 97,14 % .

- CERGE

Ayant perdu tous ses matériels et équipements pendant les hostilités de Juin 1997, le CERGE n'a pu ni poursuivre les actions engagées dans le cadre des différents plans d'action ; ni développer de nouvelles activités telles que prévues dans le livre bleu. La relance effective des activités n'a pu être amorcée au cours de l'année 1998 en raison des préalables posés par l'Administrateur du Don.

L'éclatement des événements de Décembre 1998 et Janvier 1999 à Brazzaville et les conséquences qui en ont résulté (éparpillement des cadres du CERGE, pillage de certains documents) ont porté un coup de grâce au CERGE dont la relance des activités se trouve être compromise vu la proximité de la date de clôture du projet.

Toutefois, le CERGE a réalisé quelques cartes au 1/200.000. L'amélioration de ces cartes n'a pu se faire à cause de la guerre.

Par ailleurs, le CERGE a bénéficié au démarrage de ses activités d'une Assistance technique TECSULT dont le contrat a été résilié par les Autorités Congolaises.

Ce contrat d'un montant de 783,635 millions F CFA a été exécuté à hauteur de 736,6 millions F CFA. Ce qui représente près de 94 % du montant contractuel.

- CERVE

Les activités au niveau du CERVE se sont réalisées suivant un cadre juridique caractérisé par la signature de :

- L'Accord de coopération entre Missouri Botanical Garden (MBG) et le CERVE ;
- La Convention de Coopération entre le Gouvernement du Congo et le MBG ;
- Le protocole de collaboration entre le CERVE et le CERGE ;
- Le règlement intérieur de l'herbarium.

En dépit des troubles socio-politiques qui ont perturbé le pays, le CERVE, à l'instar des autres composantes du PROGECAP/GEF-CONGO, a réalisé quelques études dont les résultats ont permis d'améliorer les connaissances sur les espèces végétales.

Il s'agit de :

- L'étude sur la dynamique forestière ;
- L'étude de la végétation ;
- L'étude floristique ;
- L'étude des plantes médicinales
- L'étude sur la mise en place des clés de détermination des espèces.

Sur le montant de 178,7 millions F CFA relatif à la Convention, 111,5 millions ont été débloqués ; ce qui présente 62,4 % du montant conventionnel.

IV. POINT DE VUE DU RECIPIENDAIRE SUR L'EXECUTION DU PROJET, SUR SES OBJECTIFS ET LEUR NIVEAU DE REALISATION, SUR LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT, DE LA BANQUE MONDIALE ET DES ATTRIBUTAIRES.

Les résultats mitigés obtenus dans le cadre de la réalisation des objectifs fondamentaux du projet, à savoir l'identification et le développement des activités alternatives, la mise en place d'un cadre institutionnel approprié couvrant toutes les activités de conservation, l'élaboration des plans d'aménagement efficaces dans toutes les réserves où ils font défaut ou sont inadéquats témoignent du faible niveau d'exécution atteint et dont les causes principales sont imputables d'une part au contexte socio-économique totalement déprimé dans lequel le projet s'est exécuté et d'autre part à la mauvaise définition des objectifs et aux comportements de plusieurs acteurs dans la Gestion du projet.

Le séminaire organisé en Février 1996, a, après avoir circonscrit les problèmes liés aux contre-performances, dégagé les responsabilités au niveau du récipiendaire, de l'Administrateur du Don et des Attributaires.

1) **Concernant le Gouvernement de la République**

Les erreurs commises lors de la finalisation des négociations avec la Banque Mondiale sur certains aspects de l'accord de Don notamment les procédures de non-objection, le placement du projet de Gestion et de Conservation des Aires Protégées sous la tutelle des trois Ministères au lieu d'un seul en l'occurrence celui en charge des Aires Protégées, l'affectation au détriment des volets essentiels du projet de plus de la moitié du financement du Don aux Consultants (Assistance technique) et Etudes n'ayant parfois aucune incidence ou application sur le terrain (promotion des activités alternatives) ont sérieusement compromis ou retardé la réalisation des objectifs tels que définis à l'annexe 2 de l'Accord de Don.

En effet, la mise en place de la procédure de non-objection a été pendant deux ans la source de conflits de compétence et d'imbroglie entre la Cellule de Coordination et les Attributaires qui n'ont pas apprécié les recours systématiques à cette procédure pour tout achat de biens et équipements prévus dans les conventions de coopération signées avec le Gouvernement Congolais. Le non-respect de cette procédure de non-objection a généré des dépenses inéligibles dont les accumulations des arriérés a provoqué des suspensions régulières des fonds du Don.

La multiplicité de centres de décisions a eu des répercussions négatives sur la gestion du projet. Ainsi, les aspects techniques ont-ils été confiés au Ministère des Eaux et Forêts tandis que ceux relatifs aux finances ont été attribués au Ministère de l'Economie et du Plan. Cette dualité des rôles et attributions n'a pas permis d'avoir la maîtrise du contrôle et de la gestion du projet sur toutes ses composantes administrative, technique et financière. Le manque de motivations et le faible niveau de concertation entre les départements concernés dans la prise des décisions importantes pour le projet ont contribué négativement à la réalisation des objectifs du projet.

En outre, ce manque de concertation a favorisé la signature avec les attributaires des Conventions et accords financiers n'ayant pas pris suffisamment en compte les aspects techniques. De même, les hésitations

et les retards à émettre des avis sur les propositions émanant de la Banque Mondiale ont jeté le doute sur les capacités techniques des cadres congolais ayant évolué au sein du projet.

Le non-respect scrupuleux par le Gouvernement Congolais des engagements pris dans le cadre de l'accord de Don notamment en ce qui concerne le renouvellement ou l'octroi des nouveaux permis d'exploitation dans les sites retenus et le déblocage à échéance trimestrielle des contreparties locales, ont sensiblement écorné la crédibilité et l'image du pays et compromis les possibilités de mobilisation auprès des bailleurs de fonds des ressources additionnelles pour le financement des projets de conservation.

2) Concernant la Banque Mondiale

L'immixtion de l'Administrateur du Don dans la gestion quotidienne dont la responsabilité incombait au bénéficiaire, le choix des consultants et l'obligation faite au bénéficiaire de recruter certains experts aux compétences douteuses, au détriment des cadres nationaux, l'application unilatérale de certaines décisions n'ayant pas requis l'accord préalable du bénéficiaire, l'affectation de plus de la moitié du financement aux consultants, aux études et la remise en cause des décisions du Comité Technique de Pilotage, les changements fréquents de Task Manager sans l'accord préalable du bénéficiaire ont conféré à la Banque Mondiale le rôle à la fois d'Agence d'exécution et de bailleurs de fonds. Ce double rôle s'est à diverses occasions manifesté à travers les achats de matériels et équipements effectués directement par le Chargé du projet lui-même.

Ces doubles fonctions de l'Administrateur du Don ont dans une certaine mesure créé des malentendus, des quiproquo aux conséquences incalculables sur le déroulement et la réalisation des objectifs du projet. Les hésitations du bénéficiaire dans la prise des décisions importantes du projet amplifiées par les menaces fréquentes de suspension des finances du projet exercées par la Banque Mondiale ont été à l'origine des retards constatés dans la mise en œuvre de certaines mesures. Le Gouvernement s'étant résigné à tout accepter de peur de perdre le financement acquis à des conditions extrêmement concessionnelles. Le droit de veto du financier (bailleur de fonds) dans la prise des décisions concernant le projet a été souvent utilisé. Ce qui n'a pas permis au bénéficiaire de

recentrer le projet et d'adapter les objectifs du projet en tenant compte de l'évolution et des réalités sur le terrain.

L'exécution tardive de certaines composantes (Léfini par exemple) pourtant retenues dans l'accord de Don et l'affectation des montants y afférents aux études et à d'autres composantes du projet est la preuve tangible des gesticulations de l'Administrateur du Don qui a privilégié les ONGs internationales au détriment des structures locales. La Direction de la Faune et des Aires Protégées par exemple n'a pas bénéficié dans le cadre du projet d'un soutien logistique donnant ainsi l'impression d'un projet insuffisamment intégré dans les structures relevant du Ministère technique. L'absence du volet relatif au soutien institutionnel à l'instar des autres projets n'a pas facilité la coopération entre le projet (la Coordination Nationale) et les Directions techniques du Ministère en charge des Aires Protégées. La persistance de cette situation a développé vis-à-vis du projet la méfiance et la frustration des cadres du Ministère de l'Economie Forestière : la pérennité du projet a été ainsi compromise.

Par ailleurs, la Banque n'a pas apporté son appui nécessaire à l'élaboration du manuel de procédures. De même, sa rigidité dans l'application des dispositions de l'Accord de Don et le manque de souplesse dans le management du projet ont eu des effets négatifs sur l'exécution du projet.

La rigueur et l'efficacité qui font de la Banque Mondiale une Institution crédible de financement du Développement ont été mises en mal par les erreurs de gestion dont la persistance a contribué à l'épuisement rapide des finances et à l'ajustement quasi-permanent des programmes et budgets du projet.

Ces erreurs de gestion se sont manifestées à travers des choix et décisions irrationnels suivants :

- La location des véhicules en faveur du projet. L'incidence financière de ces choix onéreux, s'est traduite sur la trésorerie du projet, par des ponctions énormes se chiffrant à des dizaines de millions de F CFA alors qu'on aurait pu économiser en achetant à moindres frais un ou deux véhicules propres au projet ;
- L'achat des matériels et équipements (Ordinateurs avec imprimantes, photocopieur, appareils téléphoniques) inadaptés aux

besoins réels du projet et l'obligation faite aux responsables du projet d'acheter ces équipements dépassés, ont favorisé l'augmentation exponentielle des charges récurrentes (achat des consommables encre, cartouches) alors qu'on aurait pu économiser si, ces matériels et équipements étaient performants ;

- L'Attribution d'un cadre indécent de travail exposant ainsi les responsables du projet à travailler dans une promiscuité incompatible avec le rendement et l'efficacité exigés par l'Administrateur du Don ;
- Le refus d'acheter les armoires pour l'archivage des documents du projet ;
- La méfiance de l'Administrateur du Don vis-à-vis des cadres congolais.

Cette méfiance a eu pour conséquence le retard dans la mise en œuvre de certaines composantes (Léfini, Dimonika) dont la maîtrise d'œuvre a été initialement réservée à la Direction de la Faune et des Aires Protégées et l'attribution de celles-ci à des ONGs internationales aux compétences douteuses.

- L'opacité dans la gestion du contrat Micro-Development Corp dont le remboursement de l'avance de démarrage autorisée par l'Administrateur du Don n'a jamais convaincu le Réciendaire tant elle demeure floue et injustifiée.
- L'acquisition et la livraison du matériel de phonie à la fin du projet. A cause de l'ambivalence des décisions de l'Administrateur du Don sur ce dossier, les phonies achetées ne sont pas encore installées. De même, l'ONG Attributaire choisi unilatéralement par l'Administrateur du Don pour assurer le rôle de maître d'ouvrage dans l'achat de ces matériels (radio et GPS) n'a pas livré les équipements GPS.

La non-prise en compte suffisante des conclusions des sessions du Comité Technique de Pilotage, la marginalisation des cadres congolais dans la réalisation de certaines études ont été les traits caractéristiques de

l'Administrateur, durant la période d'exécution du projet et dont les résultats contrastent avec l'importance des moyens mis en œuvre.

3) Concernant les Attributaires

La non-observation des règles et principes de concurrence dans le choix des attributaires et l'attribution de facto de certaines composantes à des ONGs internationales et l'attitude incompréhensible de l'Administrateur du Don (Absence de garantie bancaire) ont constitué des vrais faux pas dans le démarrage du projet. Il en est résulté des dépassements importants par rapport aux prévisions retenues dans le livre bleu. Des ajustements douloureux ont pu être effectués au détriment par exemple des activités alternatives.

L'incapacité des attributaires à finaliser dans les délais les plans d'aménagement associée aux pesanteurs administratives n'a pas permis d'atteindre un des objectifs majeurs du projet.

En effet, malgré la consommation de tous les crédits prévus dans les accords de coopération pour atteindre cet objectif ainsi que les enveloppes supplémentaires octroyées dans le cadre des avenants signés, aucun attribuaire n'a pu présenter ou finaliser un plan d'aménagement crédible. De même, les sommes importantes englouties dans les études et le développement des activités alternatives n'ont pas, à des degrés divers, donné des résultats probants. Les actions de sensibilisation qui ont pu générer des fruits dans certaines réserves, ont été, au regard de l'enracinement de la culture de pillage dans notre pays, mises à mal.

Les velléités d'autonomie qui semblaient se développer chez certains attributaires au démarrage du projet ont envenimés les rapports avec l'Administration de l'Etat qui n'a pas apprécié l'exclusion à tort ou à raison du schéma de conservation de la biodiversité. Quels que soient le degré d'autonomie et le statut à conférer à ces Aires, les ONGs internationales ne pourront guère transformer ces sites en chasses gardées (bantoustans). La collaboration avec l'Etat dans un cadre plus attractif reste à préciser.

Durant toute la période d'exécution du projet, les attributaires ont souffert d'un manque d'encadrement en matière de suivi comptable et financier. L'existence de plusieurs centres de décisions dans la gestion des comptes

du projet et la tenue sans cohérences desdits comptes n'ont pas facilité l'audit des comptes de l'ensemble du projet donnant ainsi l'impression d'une gestion scabreuse et non-orthodoxe des finances du projet.

En outre, la méconnaissance de règles et procédures de la Banque n'a pas diligenté le traitement des dossiers comptables et l'établissement des Demandes de retrait de fonds (DRF's). Le retard accumulé dans le paiement des DRF's aggravé par la déliquescence du système bancaire a créé des problèmes de trésorerie qui ont contraint la plupart des Attributaires à recourir systématiquement aux avances de leur siège. Ce qui a contribué au ralentissement du rythme d'exécution des programmes d'activités et par voie de conséquence à la non-réalisation des objectifs fondamentaux du projet.

Les rapports teintés de méfiance et de suspicions entre nationaux et personnels expatriés ayant évolué dans certaines réserves ont gravement compromis la réussite du projet. Les causes essentielles de ces tensions résident dans l'application sélective des critères de stimulation et de rémunération (non-respect par les Attributaires des dispositions du décret concernant l'attribution des indemnités de déplacement) et la marginalisation des nationaux dans la prise des décisions importantes pour le projet. Le Comité Interministériel de Suivi a été maintes fois sollicité pour jouer le rôle de sapeurs pompiers et permettre le règlement à l'amiable de certains conflits. Par ailleurs, l'attitude sectaire de l'Administrateur du Don vis-à-vis des nationaux et personnels expatriés sur certaines insuffisances constatées dans la gestion des finances du projet n'a pas contribué à l'assainissement du climat.

Enfin, les attributaires n'ont pas suffisamment développé, à travers le volet sensibilisation, la culture de conservation de la biodiversité de sorte que les populations concernées se sont senties exclues de la dynamique. Ces exigences de la population de voir leurs problèmes être réglés par le projet et l'incapacité du projet à prendre en compte les besoins de ces mêmes populations, le choix sur des bases subjectives des animateurs de certaines réserves peuvent expliquer en partie les difficultés rencontrées et les résultats mitigés obtenus dans le cadre de l'exécution de ce projet.

**V. DESCRIPTION DES MESURES PREVUES POUR ASSURER LA
POURSUITE DES OBJECTIFS DU PROJET APRES L'ARRET DES
FINANCEMENTS DU GEF**

Le contexte socio-politique trouble dans lequel le projet a été exécuté, le non-respect de certaines dispositions prévues dans l'accord de Don (Déblocage à échéances trimestrielles des fonds de contreparties, mise en place d'une structure pérenne de gestion efficace du réseau des Aires Protégées, non-renouvellement et non-octroi des permis d'exploitation dans les sites retenus etc...), l'incapacité des attributaires à honorer leurs engagements notamment en ce qui concerne l'élaboration des plans d'Aménagement et le développement des activités alternatives n'ont pas permis de réaliser qu'à 40 % environ les objectifs du projet. L'essentiel des fonds destinés à jeter véritablement les bases pour la gestion efficace et pérenne des projets de conservation de la biodiversité a été utilisé pour le fonctionnement courant des organes et des attributaires sans impact réel sur la gestion de la biodiversité. Les services techniques du Ministère de l'Economie Forestière, chargés de pérenniser les acquis du projet n'ont pas été suffisamment intégrés dans ce projet.

Tenant compte des aléas conjoncturels et de son expérience capitalisée dans le cadre de la réalisation des projets dans les pays en voie de développement, la Banque Mondiale aurait dû prévoir au terme de l'exécution de ce projet deux ou trois schémas de développement ou de poursuite des projets de conservation.

Les pesanteurs structurelles et les difficultés financières auxquelles le Congo est confronté ne permettent pas d'envisager avec optimisme la poursuite de l'exécution des projets de conservation sans apports extérieurs. La priorité étant accordée au quotidien, et aux projets dont l'impact est immédiat, il sera difficile à court terme d'assurer l'allocation des ressources suffisantes aux projets de conservation de la biodiversité. Le Congo est meurtri par les guerres civiles répétitives qui ont détruit les infrastructures de base.

Ainsi, la poursuite des objectifs du projet après l'épuisement des financements GEF ne peut être assurée que grâce au développement d'un partenariat avec les ONGs soutenues par les bailleurs de fonds internationaux.

En dépit des difficultés qui minent le fonctionnement de l'Etat, le Gouvernement pourrait, en attendant l'aboutissement des négociations avec les bailleurs de fonds sur la poursuite du projet de Gestion et de Conservation des

Aires Protégées, prendre à la fois des mesures générales et spécifiques suivantes destinées à sauvegarder les acquis.

Ces mesures dont la liste n'est pas exhaustive concernent :

A) Mesures générales

1. Poursuite du projet dans le cadre d'une deuxième phase. Cette mesure s'appuie sur la ferme conviction qu'il est à tout point de vue trop tôt pour juger le potentiel du projet en ce qui concerne la viabilisation économique et institutionnelle des Aires Protégées et que le Gouvernement Congolais, pour l'avoir élaboré et mis en chantier dans le cadre d'une expérience pilote, entend se doter à travers ce projet d'un système cohérent de gestion des Aires Protégées.
2. Maintien de la Coordination Nationale dans une version très légère (un Coordonnateur National, un Administrateur-Comptable, un Secrétaire et un Planton), du Comité Interministériel de Suivi et du Comité de Gestion du Projet. Ces organes à maintenir après la date de clôture du projet, seront chargés de coordonner et de suivre toutes les opérations et activités après l'épuisement du financement GEF et préparer avec assurance les éléments nécessaires à la mise en place d'un cadre institutionnel approprié chargé de gérer avec efficacité le réseau national de Gestion des Aires Protégées.

B) Mesures spécifiques

1. Le maintien des équipes restreintes de gardiennage dans les Aires Protégées où les activités de conservation ont atteint un niveau irréversible : Conkouati, Nouabalé-Ndoki, Sanctuaire Lésio-Louna, Lac Télé ;
2. La mise à la disposition de ces Aires Protégées, des reliquats de financement GEF. Les montants de ce reliquat pourront être estimés par la CGP après la date de clôture du projet fixé au 30 Juin 1999 ;
3. L'affectation d'une partie des Budgets sur les fonds existants (Fonds Forestier, Fonds d'aménagement halieutique, Fonds touristique, Fonds pour la protection de l'environnement, PL-480, Fonds

d'aménagement des ressources naturelles) à la poursuite des objectifs du projet ;

L'allocation de cette enveloppe obéirait à la stratégie adoptée par le Ministère de l'Economie Forestière et concernant la réservation de 10 % de la Superficie du Territoire National à la Conservation de la biodiversité (Aires Protégées). La répartition de celle-ci à différentes composantes du projet s'effectuera en fonction des critères de performance qui seront arrêtés ultérieurement ;

4. Le transfert progressif des actifs du projet GEF à la DFAP, structure chargée d'assurer au plan institutionnel la pérennité du projet ; la DFAP assurera par ailleurs la Coordination et le suivi des activités de certaines aires qui pourront poursuivre leurs activités avec les financements autres que le GEF (exemple P3N) ;
5. La finalisation des négociations avec les Pays-Bas et les autres bailleurs de fonds potentiels sur la mobilisation des ressources destinées à suppléer le Don GEF en voie d'épuisement ;
6. La finalisation des plans d'Aménagement des sites prioritaires retenus et l'adoption des textes y relatifs ;
7. L'amélioration du cadre institutionnel, légal et réglementaire à travers la restructuration et le renforcement des capacités de la DFAP qui pourrait être érigée en Direction Générale, la promulgation de la nouvelle législation régissant les aires protégées, l'attribution aux sites prioritaires d'un statut juridique accordant entre autres l'autonomie administrative et financière, aux structures locales chargées de ces sites et comprenant des clauses appropriées interdisant toute activité économique dans les zones centrales, le déploiement des fonctionnaires requis dans les sites ;
8. L'application des dispositions du décret relatif à la constitution d'un fonds pour l'Environnement alimenté en grande partie par les taxes payées par les sociétés pétrolières et forestières. Les ressources de ces fonds pourraient constituer l'une des sources du Trust Fund à créer ultérieurement lorsque les conditions de stabilité seront réunies ou jugées acceptables par les bailleurs de fonds ;
9. La concentration des efforts matériels, financiers et humains sur les Aires Protégées existantes. La création de nouvelles aires et la mise en œuvre

des actions de protection devront tenir compte de la capacité financière du pays car l'efficacité de la stratégie en matière de conservation de la biodiversité en dépend.

Annexes A et B relatives à l'état d'exécution des contrats au 30 Juin 1999 en dollars US et en millions de F CFA.

Tableau A

**ETAT CUMULE RELATIF A L'EXECUTION DES CONTRATS
AU 30 JUIN 1999 EN DOLLARS US**

ATTRIBUTAIRES	BUDGET REVISE	DEPENSES CUMULEES AU 30 JUIN 1999	SOLDE DISPONIBLE
1	2	3	4=(2-3)
CGP ✓	1.600.954	1.521.338 ✓	79.616
TECSULT-CERGEAC ✓	1.424.791	1.338.427 ✓	86.364
UICN-Conkouati ✓	2.510.286	2.479.913	30.373
UICN-Lac-Télé	622.587	604.789	17.798
WCS-Nouabalé-Ndoki ✓	2.490.655	2.360.017	130.638
Parcs-Congo ✓	-	31.140	14.773
HPLF/Léfini Sud(PPG) ✓	451.228	430.501	20.727
Dimonika ✓	330.977	330.977	0
MBG/CERVE ✓	324.995	- 202.843	122.152
WCS-Léfini Nord ✓	183.951	115.111	28.840
Comité Scientifique	38.216 +	38.216	0
Autres Aires ✓	1.360	- 1.360	0
Fonds Fiduciaire ✓	20.000	20.000	0
Non-affecté	0	0	0
TOTAL GENERAL	10.000.000	9.514.632	485.368 (531.281)

N.B.

La différence entre le montant total du budget révisé (10.000.000 \$ US) et celui des dépenses cumulées au 30 Juin 1999 (9.514.632 \$ US) s'établit à 485.368 \$ US. Si on ajoute à ce montant l'enveloppe affectée à PARCS-Congo soit 45.913 \$ US, on obtient 531.281 \$ US (solde disponible).

Tableau B

Etat cumulé relatif à l'exécution des contrats au 30.06.1999 en millions de F CFA
--

ATTRIBUTAIRES	BUDGET REVISE	DEPENSES CUMULEES AU 30.06.1999	SOLDE DISPONIBLE
1	2	3	4=(2-3)
CGP	880,525	836,736	43,789
TECSULT-CERGECC	783,635	736,135	47,500
UICN-Conkouati	1.380,657	1.363,952	16,705
UICN-Lac-Télé	342,423	332,634	9,789
WCS-Nouabalé-Ndoki	1.369,860	1.298,009	71,851
PARCS-Congo	25,252	17,127	8,125
HPLI - Léfini Sud(PPG)	248,175	236,775	11,400
Dimonika	182,037	182,037	0
MBG/CERVE	178,747	111,564	67,183
WCS - Léfini Nord	101,173	85,311	15,862
Comité Scientifique	21,019	21,019	0
Autres Aires	0,748	0,748	0
Fonds Fiduciaire	11,000	11,000	0
Non-Affecté	-	-	-
TOTAL GENERAL	5.500,0	5.233,047	266,953(292,204)

N.B.

La différence entre le montant total du budget révisé (5.500 millions F CFA) et celui relatif aux dépenses cumulées au 30 Juin 1999 (5.233,047 millions de F CFA) s'établit à 266,953 millions de F CFA. Si on ajoute à ce montant l'enveloppe affectée à PARCS-CONGO non prévue initialement (25,252 millions de F CFA), on obtient le montant de 292,204 millions de F CFA (solde disponible).

VI. CONCLUSION

De l'analyse des performances réalisées au cours de l'exécution du projet, il ressort que les objectifs fondamentaux du projet n'ont pu être totalement atteints en dépit des améliorations significatives enregistrées à la fin d'exécution au niveau de la gestion administrative, technique et financière.

Le non-respect des engagements pris par l'Etat, qui s'est traduit par l'exécution à deux vitesses des cinq sites prioritaires retenus (suppression et lancement de certains sites uniquement vers la dernière année d'exécution du projet) et l'incapacité des Attributaires d'exécuter suivant les règles de l'art leur contrat (non réalisation des plans d'aménagement et la promotion des activités alternatives) n'ont pas permis de consolider les ressorts acquis du projet. Le maintien de ces ressorts au regard de la situation économique et financière difficile du pays pose la problématique de la poursuite de l'exécution du projet au delà de la période d'épuisement du financement GEF. Le projet de Conservation et de Gestion des Aires Protégées qui a mobilisé tant des ressources matérielles, financières qu'humaines risque de ressembler à un mort né si des mesures susmentionnées et visant à sauvegarder les acquis ne sont pas appliquées immédiatement. La volonté politique d'exécuter à terme les projets de conservation de la biodiversité (10 % du territoire national) risque de se limiter aux simples déclarations d'intentions si elle ne s'accompagne pas d'un pragmatisme et d'un réalisme doublé d'une vision prospective du cadre environnemental.

La communauté internationale qui a bien compris les difficultés du pays dans la réalisation de ce projet doit continuer à soutenir les efforts entrepris dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Le contexte de mondialisation et le renforcement de la coopération dans le domaine de la protection de l'Environnement doivent à coup sûr contribuer à la réalisation des objectifs de l'Agenda 21.

MAP SECTION

CONGO
**WILDLANDS PROTECTION AND
 MANAGEMENT PROJECT**
**PROJET DE CONSERVATION ET
 D'AMENAGEMENT DES AIRES PROTEGEES**

PAVED ROADS:
 ROUTES BITUMEEES:

- EXISTING EXISTANTES
- - - UNDER CONSTRUCTION EN CONSTRUCTION

GRAVEL ROADS:
 ROUTES NON-REVETUES:

- EXISTING EXISTANTES
- - - UNDER CONSTRUCTION EN CONSTRUCTION
- UNDER REHABILITATION EN REFECTON

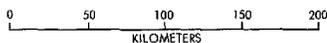
RAILROADS
 CHEMINS DE FER

- RIVERS FLEUVES
- MARSH MARAIS

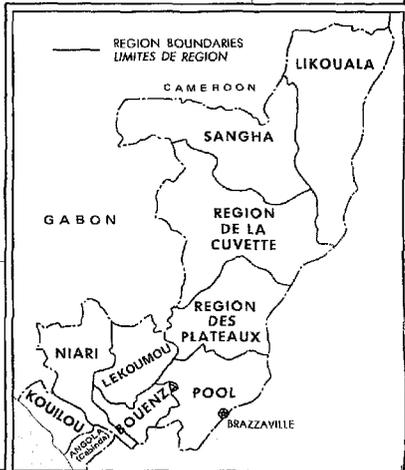
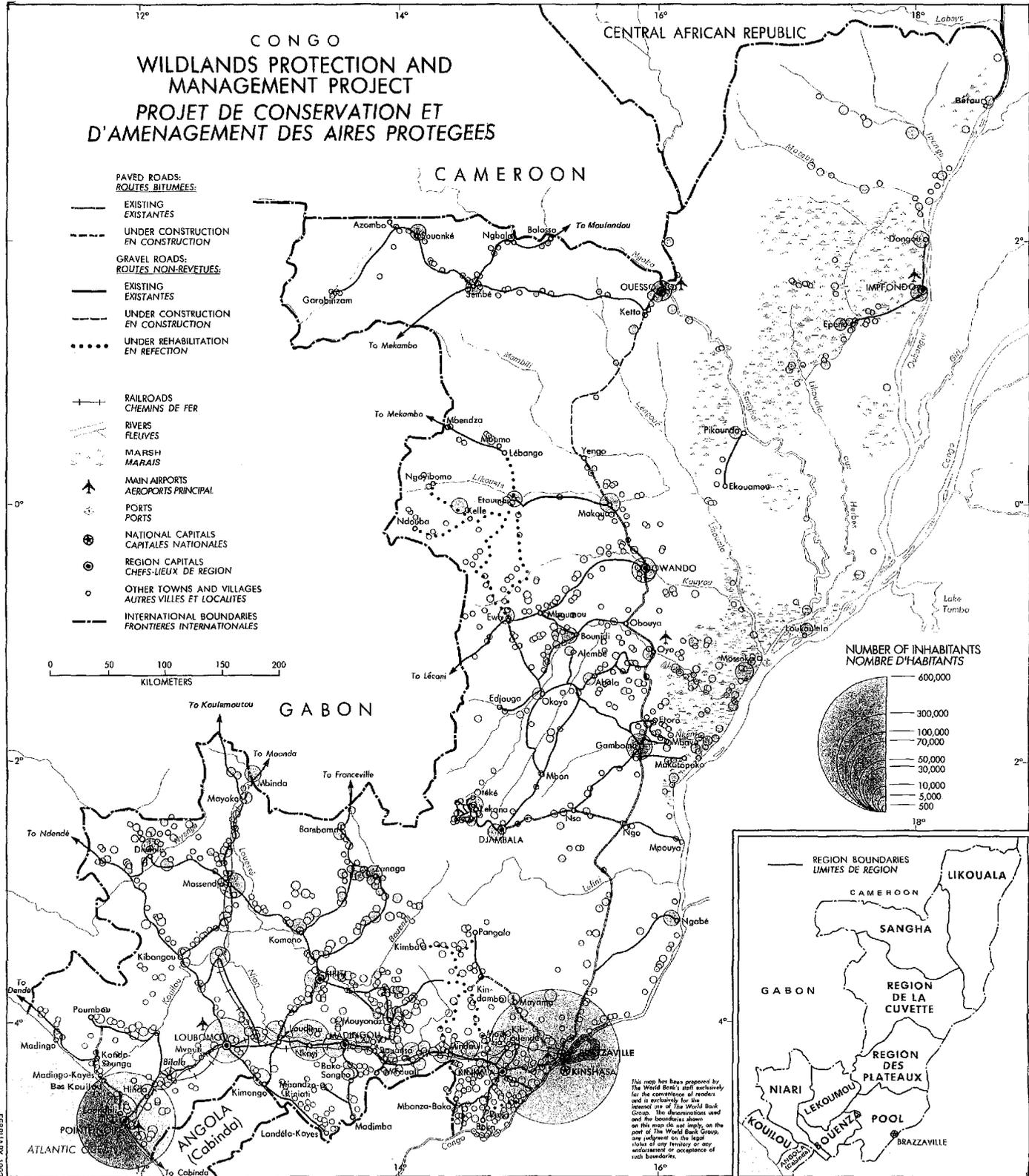
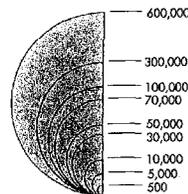
MAIN AIRPORTS
 AEROPORTS PRINCIPAL

- PORTS PORTS
- NATIONAL CAPITALS CAPITALES NATIONALES
- ⊙ REGION CAPITALS CHEFS-LIEUX DE REGION
- OTHER TOWNS AND VILLAGES AUTRES VILLES ET LOCALITES

- INTERNATIONAL BOUNDARIES FRONTIERES INTERNATIONALES



NUMBER OF INHABITANTS
 NOMBRE D'HABITANTS



This map has been prepared by the World Bank's staff exclusively for the convenience of readers and is not intended for any general use of the World Bank Group. The information used on this map does not imply, on the part of the World Bank Group, any judgment on the legal status of any territory or any endorsement or acceptance of such boundaries.